OURS NOIR

par
Hélène Jolicoeur

Québec

89-02927/

Service de la faune terrestre

PLAN TACTIQUE

OURS NOIR

Hélène Jolicoeur

Direction de la gestion des espèces et des habitats

Ministère du Loisir, de la chasse et de la Pêche

Novembre 1987

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 1988
ISBN:2-550-18887-X

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en situation 1

2. Biologie de l'espèce 3

2.1 Généralités 3

2.1.1 Caractéristiques physiques 3
2.1.2 Déplacements et domaines vitaux 4
2.1.3 Habitudes alimentaires 5
2.1.4 Hibernation 5

2.2 Répartition et densité 6
2.3 Habitat 7
2.4 Reproduction 9
2.5 Facteurs limitatifs 10

3. Dynamique de populations 13

4. L'offre en fonction des zones d'abondance 14

4.1 Pour la chasse et le piégeage 14
4.2 Pour les activités non-consommatrices 14

5. La demande 15

5.1 Pour la ressource 15

5.1.1 La chasse 15
5.1.2 Le piégeage 19
5.1.3 Pour les activités non-consommatrices 21

5.2 Pour l'habitat 21

6. Utilisation cynégétique et impact économique 22

6.1 La chasse 22
6.2 Le piégeage 25

6.2.1 Piégeage par les non-autochtones 27
6.2.2 Piégeage par les autochtones 28

6.3 Impact économique 29

7. Utilisations diverses 31

7.1 Viande d'ours 31
7.2 Utilisation non-cynégétique 32

8. Action déprédatrice et présence inopportune 33

TABLE DES MATIÈRES (suite)

9. Outils de gestion 34

9.1 Lois et conventions 34
9.2 Statut 35
9.3 Règlements 35

9.3.1 Les saisons 35
9.3.2 La limite de prises 36
9.3.3 Types de permis 36
9.3.4 Moyens de capture 37
9.3.5 Enregistrement 38
9.3.6 Contrôle des ours nuisibles 38

9.4 Fiche du gros gibier 39
9.5 Ateliers de la grande faune et de la petite faune..... 40
9.6 Inventaire des populations 40

10. Problématique 41

10.1 L'image de l'ours..... 41
10.2 La biologie de l'ours 42
10.3 L'offre 43
10.4 La demande pour l'ours 44
10.5 L'utilisation 45
10.6 Les outils de gestion 47

11. Alternatives de solutions 50

12. Orientations 62

13. Références bibliographiques 72

1. MISE EN SITUATION

Classé parmi les mammifères de l'ordre des carnivores et de la famille des Ursidae, l'ours noir (Ursus americanus) est le plus petit des ours vivant en Amérique du Nord. Ses caractéristiques de famille le rangent avec l'ours grizzli (Ursus arctos) et l'ours blanc (Ursus Maritimus) parmi les mammifères les plus singuliers. Son unicité tient entre autres à sa démarche plantigrade, son alimentation omnivore, son comportement d'hibernation, son mode de reproduction, sa force, son agilité mais avant tout à sa grande capacité d'apprentissage et d'adaptation, manifestation incontestable de son intelligence. En tant qu'animal évolué, l'ours est arrivé à utiliser toutes les ressources de son milieu et à s'adapter aux changements qui y ont pris place.

Au début de la colonie, les autochtones utilisaient la peau, la viande et la graisse d'ours pour se vêtir, se nourrir et se soigner. Sa chair agrémentait les festins et était considérée comme nourriture rituelle (Rousseau, 1966). L'ours était, et est encore de nos jours, pour certains autochtones, un animal vénéré. Dans leur relation avec l'animal, les chasseurs cris de Mistassini parlent avec l'ours avant de le tuer car ils considèrent que l'ours, dans un élan de générosité et de compassion, offre son corps pour nourrir le chasseur (Ruston, 1982).

Les premiers colons, à leur arrivée sur le continent, ont perçu l'ours plutôt comme un danger ou une nuisance et se sont empressés de lui faire mauvais parti. Partout en Amérique du Nord, des campagnes d'éradication ont vu le jour. Moins virulentes que celles menées contre le loup, il n'en demeure pas moins qu'au Québec, entre 1929 et 1967, il s'est capturé près de 78 000 ours noirs dans le cadre du programme de contrôle des prédateurs dont plus de la moitié entre 1954 et 1967 (Banville, 1981).

L'urbanisation croissante de la population nord-américaine après la dernière grande guerre, la hausse généralisée du niveau de vie et l'apparition du loisir organisé ont modifié peu à peu l'attitude des gens face à l'ours noir. De nuisance qu'il était auparavant, l'ours a gagné petit à petit une

place de choix au rang des gibiers prisés. Malgré cela, des sentiments ambigüs, mêlés de crainte, de dédain et de mépris, persistent encore de nos jours à l'égard de l'ours noir.

Avec le nombre grandissant de chasseurs et de trappeurs et avec l'afflux sans cesse croissant des vacanciers au sein de la forêt durant l'été, bon nombre de gouvernements ont dû se doter d'un plan de gestion pour l'ours noir. Le Québec n'ayant pas échappé à ce courant, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche créait au milieu des années soixante-dix un comité chargé d'étudier la situation de l'ours noir au Québec et de jeter les bases d'un programme de développement. Le présent ouvrage vient après le document intitulé "Aménagement et exploitation de l'ours noir au Québec" (C.E.E.O.N., 1982) et s'inscrit logiquement dans son sillage.

2. BIOLOGIE DE L'ESPÈCE

2.1 Généralités

2.1.1 Caractéristiques physiques

L'ours noir est reconnu pour son ouïe et son sens très développé de l'odorat (Willey, 1978; Banfield, 1975); sa vue, par contre, est médiocre. L'ours noir est plutôt silencieux mais dans certaines circonstances, il émet des cris aigus, des grognements et des grondements (Banfield, 1975). À l'état naturel, l'ours craint l'homme mais il a vite fait d'apprendre qu'à certains endroits, comme dans les parcs de conservation et de récréation ainsi que les réserves fauniques, l'homme ne représente pas un danger mais une source de nourriture. À cause de son caractère imprévisible et de sa grande force, il est préférable de se méfier de l'ours. Sans être chose courante, il peut arriver qu'il attaque et tue l'homme sans provocation. Une douzaine de cas semblables ont été recensés jusqu'à maintenant aux États-Unis, au Canada et même au Québec.

Le pelage de l'ours est tout noir à l'exception du museau qui est brun et d'un V blanchâtre qui apparaît parfois sur la poitrine (Banfield, 1975). Il existe des phases de coloration de couleur cannelle et miel dont la fréquence d'apparition est, à l'heure actuelle, à l'étude au Québec. Le poids des ours est extrêmement variable, fluctuant selon l'âge, le sexe, la période de l'année et la qualité de l'habitat. Selon une étude menée au Wisconsin (Kohn, 1982), le poids moyen des femelles ne change pas de mai à juillet mais augmente rapidement en août et septembre. Les mâles, quant à eux, voient leur poids diminuer durant la saison de reproduction (juin et juillet) puis remonter graduellement au courant de l'été et de l'automne. La perte de poids durant la saison de reproduction peut atteindre jusqu'à 23% chez les mâles (Kohn, 1982). On constate aussi un dimorphisme sexuel important chez les ours, les mâles étant beaucoup plus lourds, à âge égal, que les femelles. Le poids moyen vif des 30 ours âgés de deux ans et plus, capturés au mois de juin à la réserve de La Vérendrye, était de 52 kg pour les femelles

et de 79 kg pour les mâles (Lemieux et Jolicoeur, 1984). La croissance s'achève normalement à 6-7 ans environ chez les femelles et à 8-9 ans chez les mâles (Konh 1982). Aucune table de croissance en fonction de l'âge, du sexe et de la période de l'année n'existe actuellement au Québec.

2.1.2 Déplacements et domaines vitaux

Les déplacements des ours répondraient aux deux impératifs suivants: la disponibilité de la nourriture et l'activité sexuelle. Young et Ruff (1982) ont démontré, dans leur étude en Alberta, que les distances parcourues quotidiennement diminuaient progressivement de mai à novembre et que les femelles se déplaçaient nettement moins que les mâles (Poelker et Hartwell, 1973; Alt et al., 1980; Le Count, 1980; 1982). Sur une base saisonnière, les mâles adultes et les femelles en oestrus sont plus actifs durant les mois de juin et de juillet (Alt et al., 1980). Les femelles avec oursons ont des déplacements restreints durant l'été devenant de plus en plus actives vers l'automne au fur et à mesure que les petits grandissent (Alt et al., 1980).

Les ours ne sont pas territoriaux au sens strict du mot. Les domaines vitaux des mâles de tout âge peuvent se chevaucher comme il a été démontré dans l'étude de Young et Ruff (1982) ou s'exclurent mutuellement sans qu'aucune agressivité entre les occupants respectifs ne se manifeste (Young et Ruff, 1982; Poelker et Hartwell, 1973). Le domaine vital des mâles est au moins deux fois plus grand que celui des femelles; il est d'environ 60 à 173 km^2 pour les mâles et de 5 km^2 à 50 km^2 pour les femelles (Young et Ruff, 1982; Poelker et Hartweil, 1973; Armstrup et Beecham, 1976; Alt et al., 1980; Rogers, 1977; Kohn, 1982). Au Québec, l'étude de Lachapelle (1981), dans la réserve de La Vérendrye, donne des domaines vitaux de 20 km^2 en moyenne pour des femelles (n=10). Le nombre de localisations, la durée du suivi et la taille échantillon limitent cependant la valeur des résultats obtenus. En réalité, le domaine vital annuel serait constitué de plusieurs petits domaines vitaux saisonniers. D'une année à l'autre, le domaine vital annuel serait sensiblement le même; le centre d'activité peut cependant se déplacer légèrement (Alt et al., 1980).

2.1.3 Habitudes alimentaires

Très opportuniste dans sa quête de nourriture, l'ours cherche, dans les éléments qui composent ses menus quotidiens, des aliments comportant un taux élevé de protéines et de sucre (Jonkel, 1978). Le régime alimentaire de l'ours se compose d'environ 76,7% de végétaux (graminée, herbacée, baies), 15,2% de charogne, 7,4% d'insectes et de larves et de 0,7% de petits mammifères (Banfield, 1975). D'un endroit à l'autre, on observe de légères variations dans la composition de l'alimentation; ces différences sont le reflet, généralement, de la disponibilité saisonnière de la nourriture et du moment où les échantillons ont été recueillis. Au Québec, on compte deux études de régime alimentaire de l'ours: une basée sur les contenus stomacaux (Juniper, 1978) et une autre sur l'analyse des fumées (Messier, 1981). Considérant la période de l'année et l'endroit (ex: proximité des dépotoirs) où les échantillons ont été recueillis, rien de particulièrement nouveau ne ressort de ces deux études.

Depuis quelques années, des études télémétriques ont démontré que l'ours pouvait être un prédateur efficace des jeunes cervidés et pourrait contribuer, avec le loup (Canis lupus), à réduire le recrutement parmi ces populations (Franzman et Peterson, 1978). Certains chercheurs croient que les ours évitent d'ingurgiter, autant que possible, les poils de leurs proies, ce qui pourrait expliquer pourquoi les études de contenus stomacaux et de fumées se montrent si discrètes au chapitre de la prédation des jeunes cervidés (Wilton, 1983). Une étude est actuellement en cours, dans la réserve de La Vérendrye, pour tenter de mettre en lumière l'importance de ce phénomène (Crête et Jolicoeur, 1983).

2.1.4 Hibernation

Les ours ne sont pas de véritables hibernants. Alors que l'hibernation implique une baisse marquée de la respiration, du métabolisme et de la température corporelle, on ne remarque chez l'ours qu'un ralentissement modéré de

l'organisme (Willey, 1978). Contrairement aux autres hibernants, l'ours se réveille facilement lorsqu'il est dérangé et garde ses sens en éveil (Willey, 1978). Les mécanismes régissant l'entrée en hibernation ne sont pas tout à fait connus. Le climat et l'abondance de nourriture à l'automne sont probablement à l'origine de ce comportement (Willey, 1978). La date d'hibernation varie selon le climat et la latitude (Banfield, 1975). Généralement, en Amérique du Nord, ce phénomène prend place de la mi-octobre jusqu'à la fin de décembre et se termine entre le début d'avril et de mai (Poelker et Hartwell, 1973). Au Québec, certaines informations recueillies auprès de gens de terrain indiquent que les ours se confineraient dans leur tanière vers la fin de novembre et en sortiraient au début d'avril. D'après certaines observations, les femelles gagneraient leur tanière jusqu'à deux semaines avant les mâles (Willey, 1978) et les ours en piètre condition physique sortiraient avant les individus en bonne condition (Rausch, 1961; Spencer, 1955 in Jonkel et Cowan, 1971). Nos connaissances sont, sur ce sujet, loin d'être satisfaisantes.

La tanière est constituée, dans la plupart des cas, de la base d'un tronc creux, ou d'une cavité naturelle, utilisée telle quelle ou élargie par l'ours (Jonkel et Cowan, 1971; Poelker et Hartwell, 1973). Les tanières peuvent être localisées sur toutes sortes de sites mais principalement sur ceux où la neige est susceptible de s'amonceler (Willey, 1978). Étant donné la mobilisation exceptionnelle des graisses dans le courant de l'hiver et les conditions de vie marginale rencontrées au sortir de la tanière, le rôle joué par celle-ci est primordial dans la conservation de l'énergie (Mac Lentz et Marchinton, 1983).

2.2 Répartition et densité

On retrouve l'ours noir dans toutes les régions boisées des États-Unis (incluant l'Alaska), du Canada et des régions montagneuses du Mexique (Banfield, 1975). De tous les ours, c'est le plus largement répandu (Willey, 1978). Certains auteurs font même mention d'incursions de plus en plus fréquentes d'ours noirs dans les régions non boisées (Jonkel et Miller, 1970).

La répartition actuelle sur le continent est similaire à la distribution passée sauf peut-être dans les régions les plus densément peuplées du centre et du sud de l'Amérique du Nord (Jonkel, 1978) où l'ours se serait rarefié. La sous-espèce présente au Québec, U. a. americanus, est la plus commune; elle occupe les deux tiers de l'aire de répartition de l'espèce en Amérique du Nord. D'après Vallée (1977), l'ours noir couvrirait pratiquement tout le Québec à l'exception des régions situées à l'extrême nord. Des observations d'ours noirs au delà de la limite des arbres se font cependant, à l'occasion, à Kuujjuaq, à Povungnituk (Jonkel et Miller, 1970) et aux abords de la rivière Payne (D. LeHenaff, comm. pers.) (figure 1).

Les estimations de densité sont difficiles à obtenir pour l'ours noir parce que les techniques d'inventaire applicables à l'ours noir demandent un très grand investissement de temps et d'argent et ne peuvent être réalisées à l'échelle d'une région voire même une zone de chasse. Dans les études menées ailleurs qu'au Québec, les densités obtenues varient de 0,07 ours/km^2 à 1,5 ours/km^2. Si on exclut les résultats provenant de l'Alaska (3,3 ours/km^2), où l'on soupçonne des concentrations saisonnières d'ours noir, la densité moyenne se situe autour de 0,7 ours/km^2. Au Québec, la densité moyenne de l'ours sur le territoire n'est pas connue pour le moment.

Dans le cadre de l'étude de l'impact de la réduction des prédateurs sur la survie des faons orignaux (Crête et Jolicoeur, 1983), une trentaine d'ours représentant environ 50,0% de la population (Lemieux, comm. pers.), ont été récoltés sur un territoire de 360 km^2 (Lemieux, 1983) dans la réserve de La Vérendrye, ce qui donnerait une évaluation préliminaire minimale de la densité d'ours, dans cette portion de la réserve, de 0,08 ours/km^2.

2.3 Habitat

L'ours est un animal plutôt forestier (Willey, 1978), qui affectionne les grandes forêts totalement ou partiellement fermées. On ignore encore comment aménager un bon habitat pour l'ours; on croit cependant que des éclaircies de taille moyenne, pratiquées dans de vieilles forêts, respecteront les besoins

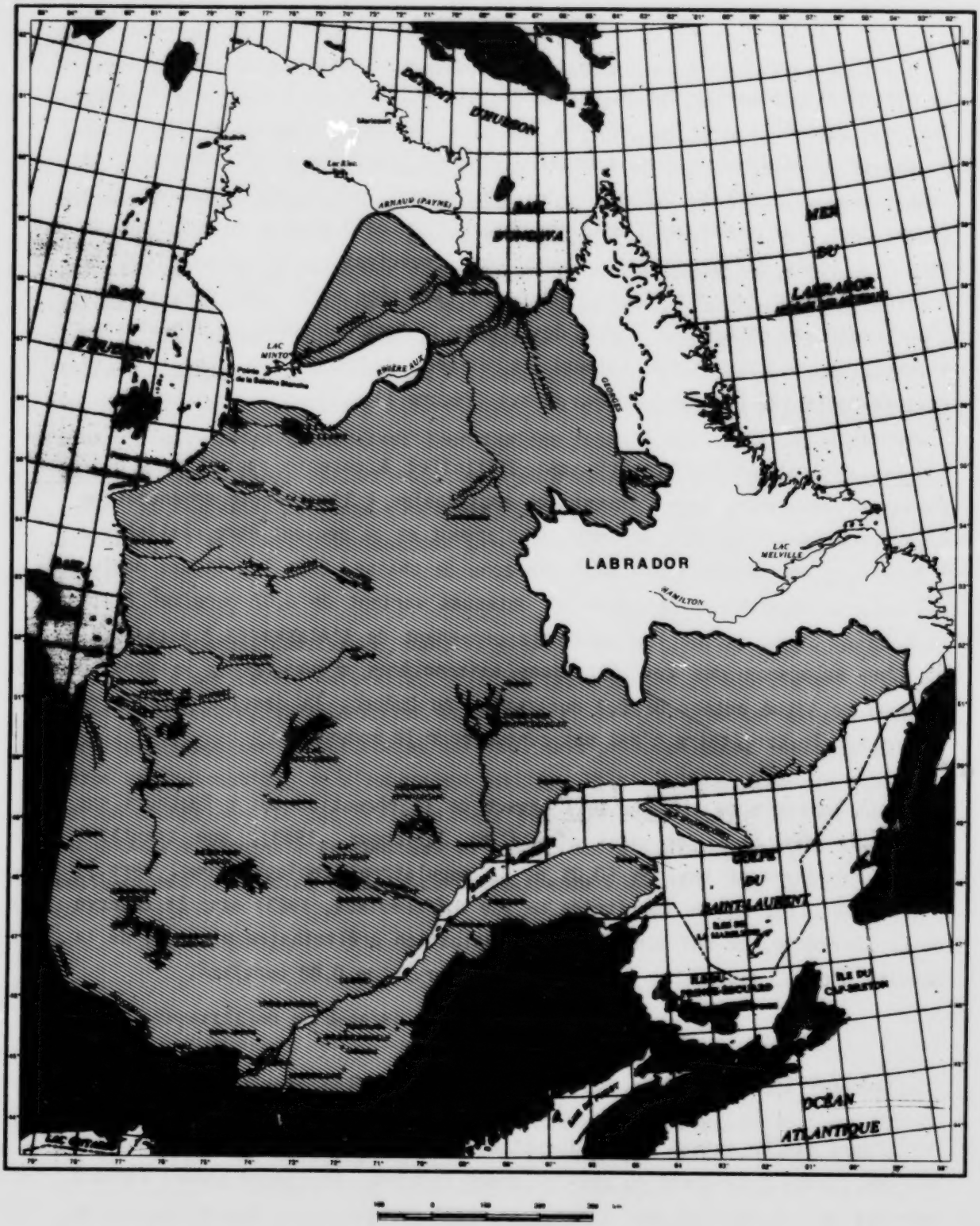

Figure 1. Répartition actuelle de l'ours noir au Québec.

en couvert de l'ours et apporteront, après quelques années, une manne de petits fruits dont les ours sont très friands (Jonkel et Cowan, 1971, Cordoza, 1976). De la même façon, on reconnaît que les terrains agricoles abandonnés et les milieux agro-forestiers constituent aussi un habitat de qualité non négligeable pour l'ours (Willey, 1978). Ces caractéristiques plutôt générales de l'habitat de l'ours s'appliquent probablement au Québec. L'évaluation de la densité d'ours dans différents types d'habitats nous permettra certainement, dans un avenir prochain, de préciser les différentes composantes de la forêt recherchées par l'ours à travers de la province.

2.4 Reproduction

La saison de reproduction s'étend du 25 mai au 10 août (Jonkel et Cowan, 1971) avec un pic d'activité de la mi-juin à la mi-juillet (Jonkel et Cowan, 1971; Poelker et Hartwell, 1973; Willey, 1978). Au cours de cette période, la femelle reste en oestrus tant qu'elle n'a pas été couverte par un mâle; c'est l'acte de l'accouplement qui provoque l'ovulation (Willey, 1978; Poelker et Hartwell, 1973). Normalement, les femelles accompagnées de petits ne viennent pas en chaleur (Erickson et Nellor, 1964; Poelker et Hartwell, 1973) bien qu'une exception ait été notée dernièrement (LeCount, 1983). En général, les femelles se reproduisent donc à tous les deux ans sauf lorsqu'elles perdent leurs petits avant la saison de reproduction. Une interruption de deux jours dans la lactation est suffisante à ce moment-là pour provoquer la venue de l'oestrus (Erickson et Nellor, 1964). Lorsque l'accouplement n'a pas lieu, l'oestrus prend fin vers la mi-août par la dégénérescence des follicules ovariens (Poelker et Hartwell, 1973).

Chez les femelles qui se sont reproduites, le développement du blastocyste s'arrête rapidement après la fécondation et reprend au début de décembre lors de la nidation de l'oeuf dans l'utérus (Rieffenberger et al., 1981). La naissance survient dans la tanière 6 à 8 semaines après la nidation (Poelker et Hartwell, 1973; Willey, 1978), c'est-à-dire vers la mi-janvier et le début de février (Willey, 1978; Alt, 1983). La durée de la gestation serait ainsi de 7-7½ mois (Willey, 1978).

Les petits sortent de la tanière à trois mois d'âge; ils sont sevrés vers la fin de l'été ou au début de l'automne (Rieffenberger et al., 1981). Le premier hiver, la femelle hiberne avec ses petits soit dans la même tanière, soit dans des tanières séparées (Willey, 1978); les jeunes resteront avec elle durant 16 mois en tout (Willey, 1978).

L'âge de la maturité sexuelle est difficile à établir surtout à cause des problèmes liés à la technique de détermination d'âge. Des chaleurs ont été détectées chez des femelles de 2½ ans (Rieffenberger et al., 1981; Cahalane, 1947 in Spencer, 1966; Seton 1928 in Spencer 1966) et même de 1½ ans (Poelker et Hartwell, 1973) en Virginie. Mais de façon générale, on s'accorde à dire que la maturité sexuelle ne survient pas avant 4 ans dans les bons habitats et vers 5-8 ans dans des habitats plutôt moyens (Bunnel et Tait, 1981).

Le nombre moyen de petits par portée varie de 1,6 à 2,6 petits (Jonkel et Cowan, 1971; Kohn, 1982). On peut compter à la naissance entre 1 et 5 petits par portée (6 étant le maximum) mais les jumeaux et les triplets sont les plus fréquents. Souvent les femelles n'ont qu'un seul petit à leur première mise bas (Rieffenberger et al., 1981; Willey, 1978). Les femelles peuvent ainsi concevoir jusqu'à l'âge de 18 à 20 ans (Willey, 1978).

Rares sont les études qui donnent le pourcentage de femelles qui se reproduisent à chaque année. Les quelques taux de lactation relevés dans la littérature varient de 0% à 40% (Jonkel et Cowan, 1971; Kohn, 1982) avec une moyenne de 16% observée sur 8 ans au Montana (Jonkel et Cowan, 1971) et de 24% observée sur 5 ans au Wisconsin (Kohn, 1982). Les statistiques provenant de la fiche du Gros Gibier révèlent, de leur côté, qu'au Québec la proportion de femelles de un an et plus, avec du lait, se situe autour de 20% (Jolicoeur, en prép.).

2.5 Facteurs limitatifs

À part l'homme, on reconnait à l'ours noir quatre ennemis naturels: l'ours grizzli et le couguar (Felis concolor), rencontrés surtout dans

l'ouest des États-Unis et du Canada, puis le loup et le coyote (Canis latrans) (Cordoza, 1976).

Le porc-épic (Erethizon dorsatum) peut, à l'occasion, causer de la mortalité chez les ours qui ont eu la maladresse de s'attaquer à lui. Les pertes engendrées par tous ces prédateurs sont toutefois minimes et touchent principalement les individus jeunes ou affaiblis.

Des cas de cannibalisme, où les adultes attaquent et dévorent des jeunes ours, ont déjà été rapportés dans la littérature (Seton 1929 in Cordoza, 1976; Jonkel et Cowan, 1971). Bien qu'il soit difficile à mettre en évidence, on soupçonne ce phénomène d'être important (LeCount, 1982).

L'ours noir est un animal peu affecté par la maladie (Jonkel et Cowan, 1971) et les parasites (Condoza, 1976). Au Québec, Juniper (1978) rapporte que 23% seulement des 30 ours examinés lors de son étude avaient des endoparasites; aucune larve de Trichinae spiralis n'a cependant été trouvée. Dans leur échantillon, Fréchette et Panisset (1973) ont décelé, de leur côté, un cas d'infestation sur 96 ours examinés. Ce sont surtout les ectoparasites du genre Dermacentor qui causent des infestations et prédisposent à la mort les individus déjà affaiblis (Jonkel et Cowan, 1971).

La chasse et le piégeage constituent les facteurs limitant les plus importants pour les populations d'ours. Poelker et Hartwell (1973) ainsi que Alt (1980) rapportent qu'entre 12 et 20% des ours marqués au cours de leurs travaux ont été tués par des chasseurs. Au Québec, on détient, pour le moment, peu d'indice sur les taux d'exploitation par la chasse et le piégeage; une étude effectuée par Lessard (1982) à partir des statistiques provinciales révèle que le taux moyen d'exploitation, par la chasse seulement, s'élèverait à 24%; ce taux, s'il s'avère exact, serait égal à la meilleure estimation du potentiel de recrutement d'une population d'ours noir (Bunnel et Tait, 1981).

L'influence du climat sur l'ours noir n'est pas clairement cernée. Il exerce certainement, seul ou avec d'autres facteurs, une action sur la date d'entrée en hibernation (Banfield, 1975; Willey, 1978) et sur le rythme

d'utilisation des réserves adipeuses (MacLentz et Marchinton, 1983). Nul doute aussi que le climat intervient de façon marquée au niveau de la production de petits fruits dont l'importance sur le succès de reproduction a déjà été démontrée par Jonkel et Cowan (1971), Roger (1977) et Reynolds et Beecham (1980).

3. DYNAMIQUE DE POPULATIONS

Les populations d'ours seraient, en l'absence de chasse, régularisées par la qualité de l'habitat, la dispersion des sous-adultes et le cannibalisme (LeCount, 1982). La qualité de l'habitat jouerait son rôle en influençant le rythme de croissance et la condition physique des ours. Ces deux facteurs influencent, à leur tour, l'âge de la maturité sexuelle (Bunnel et Tait, 1981), le taux de natalité (Rogers, 1977) et le nombre de petits par portée (Bunnel et Tait, 1981). Se basant sur l'absence de comportement territorial chez l'ours, certains auteurs affirment que la reproduction chez cette espèce est régie par la nutrition d'une façon indépendante de la densité (Bunnel et Tait, 1981; Young et Ruff, 1982).

Le niveau supérieur que peuvent atteindre des populations d'ours serait contrôlé, dans des populations non-chassées, par des facteurs de mortalité dépendants de la densité (Bunnel et Tait, 1981). Selon un modèle récemment avancé, les mâles adultes régulariseraient la densité de la population en tuant et/ou en évinçant les jeunes mâles (Bunnel et Tait, 1981). Cette hypothèse est supportée par le taux de dispersion important observé chez les sous-adultes (Jonkel et Cowan, 1971; LeCount, 1982), par la subite augmentation des sous-adultes suite à l'élimination d'ours adultes en Alberta (Young et Ruff, 1982), la plus grande vulnérabilité des mâles sous-adultes à la chasse (Bunnel et Tait, 1981), et le cannibalisme pratiqué à l'endroit de jeunes ours par des mâles adultes (Jonkel et Cowan, 1981). Beaucoup de recherches restent cependant à faire afin de comprendre parfaitement la réaction de ce mécanisme sous différentes conditions comme par exemple sous un régime de prélèvement par la chasse et/ou le piégeage.

Si la recherche sur l'ours a atteint un niveau relativement avancé chez nos voisins américains, il n'en est rien pour le Québec. Les connaissances élémentaires les plus indispensables pour assurer une gestion minimale telles que la densité, la productivité et la qualité des habitats sont encore à acquérir.

4. L'OFFRE EN FONCTION DES ZONES D'ABONDANCE

4.1 Pour la chasse et le piégeage

Nous n'avons, pour le moment, aucune donnée d'inventaire nous permettant de fixer ou de prédire pour le Québec la densité de l'ours noir dans différents habitats et sous différents régimes d'exploitation. Une étude est actuellement en cours à la réserve de Papineau-Labelle pour vérifier la validité d'une technique d'inventaire (Jolicoeur et Lemieux, 1984). D'autres recherches s'avèreront nécessaire pour développer des techniques qui s'appliqueront à de grandes superficies et qui permettront de suivre les tendances des populations d'années en années.

4.2 Pour les activités non-consommatrices

Pour les activités non-consommatrices se rapportant à l'ours noir, il n'y a pratiquement rien de structuré en ce moment. Les dépotoirs à ciel ouvert situés à proximité des camps forestiers, des camping ou encore des chalets de villégiature ont constitué depuis toujours des sites d'observation de l'ours fort populaires. Dans le cadre de l'application de la Loi de la qualité de l'environnement, ces dépotoirs sont progressivement éliminés. Les sites propices à l'observation des ours deviennent donc, par conséquent, de plus en plus rares. D'après la politique de gestion des ressources naturelles dans les parcs québécois (S.P.P., 1986), il est clair qu'aucun site de nourrissage ne sera aménagé dans les parcs pour faciliter l'observation de l'ours noir. Les gens intéressés à voir les ours seront dirigés vers les milieux propices et renseignés quant aux meilleurs moments pour les observer.

5. LA DEMANDE

5.1 Pour la ressource

5.1.1 La chasse

Depuis l'instauration du permis spécifique à l'ours noir, en 1979, le nombre de permis vendus à des résidents du Québec est passé d'environ 25 000 permis en 1975 à 40 000 permis vendus annuellement entre 1981 et 1983 (tableau 1). La baisse de moitié observée à partir de 1984, dans le volume des ventes de permis, est probablement attribuable à la majoration de 135% du prix d'achat de ce permis (8,50 $ à 20,00 $). En effet, comme 60% des détenteurs de permis d'ours sont des chasseurs d'orignaux (Statbec, 1984) et que ceux-ci chassent le plus souvent en groupe, il est possible qu'une bonne partie des chasseurs d'orignaux se soit procuré un permis pour le groupe plutôt qu'un permis par chasseur.

Le volume de permis à l'ours vendus en 1981, lors de l'enquête, représentait 6,9% de l'ensemble des permis vendus annuellement au Québec et 30% des permis de gros gibier (Statbec, 1984). L'enquête de 1981 révèle aussi que très peu de détenteurs, soit 6,6%, sont des chasseurs exclusifs d'ours noirs; d'habitude, les détenteurs de permis d'ours noirs détiennent aussi un autre permis de chasse, la plupart du temps à l'orignal (Statbec, 1984). Les détenteurs de permis d'ours répartissent leurs activités comme suit: 60% d'entres eux chassent à l'automne et 40% au printemps. Une minorité, soit 20% des détenteurs, pratique leur activité au cours des deux saisons (Statbec, 1984).

Une enquête sur la saison de chasse 1984, menée auprès des chasseurs d'orignaux et de cerfs qui détenaient aussi un permis à l'ours, a révélé que cette portion de la clientèle pour l'ours est plus active et plus dynamique qu'on ne le pensait auparavant. En effet, on apprend, dans cette enquête, que ces chasseurs pratiquent la chasse à l'ours surtout à l'automne (77%), ce qui est normal compte-tenu de la nature même de l'origine des répondants,

Tableau 1. Nombre de permis à l'ours et autres espèces vendus depuis 1971

Année	Nombre de permis de résidents	Nombre de permis de non-résidents	Total
1972[1]	2 357	2 927	5 284
1973	3 809	3 029	6 838
1974	4 071	2 649	6 720
1975	5 181	2 263	7 444
1976	6 763	1 980	8 743
1977	7 446	1 780	9 226
1978	7 874	2 193	10 067
1979[2]	25 511	1 828	27 339
1980	35 990	3 103	39 093
1981	41 341	3 366	44 707
1982	40 087	3 374	43 461
1983	41 326	3 390	44 716
1984[3]	19 444	3 423	22 867
1985	21 480	3 616	25 096
1986[4]	22 674	3 694	26 368

1. De 1972 à 1978 inclusivement, les permis émis sont valides pour la chasse printanière seulement.

2. De 1979 à 1982 inclusivement, les permis émis sont valides pour la chasse printanière et automnale.

3. Le prix du permis est passé en 1984 de 8,50 à 20 $.

4. Rapport partiel le 2 septembre 1987.

mais aussi au printemps dans une proportion assez forte de l'ordre de 48% (IQOP, 1985). De plus, 25% d'entre eux, au moins, disent pratiquer cette chasse au printemps et à l'automne. Mais il est encore plus surprenant d'apprendre, qu'à l'automne, les chasseurs de cervidés ne chassent pas l'ours uniquement lors des saisons de chasse à l'orignal et au cerf; environ, 30% d'entre eux chassent aussi en dehors des saisons aux cervidés (IQOP, 1985). Une analyse de la récolte d'ours à l'automne en fonction des dates des saisons de chasse aux cervidés fait ressortir que 50% de la récolte d'ours noir s'effectue à l'automne en dehors des saisons aux cervidés dans les zones où les deux types de chasse se tiennent annuellement (Jolicoeur, en prép.)

L'analyse de la demande, ventilée pour la clientèle de printemps et d'automne, révèle que, dans les deux cas, la demande est en pleine évolution. Chez la clientèle printanière, l'évolution de la demande a été établie à partir du nombre de permis de chasse émis entre 1972 et 1978, années durant lesquelles le permis de chasse à l'ours était valide pour la saison printanière seulement. L'examen rapide du tableau 1, qui résume les ventes annuelles de permis de chasse à l'ours démontre qu'entre 1972 et 1978, le nombre de permis, vendus à des résidents du Québec, a plus que doublé passant de 2 357 à 7 874 permis. Cette tendance à la hausse continue probablement à se maintenir puisque l'enquête postale de 1981 (Statbec, 1984) suggère l'existence de 12 000 adeptes de la chasse printanière à l'ours (40% des 30 000 détenteurs de permis actifs).

La demande pour la chasse d'automne semble être aussi en progression si on se fie aux résultats de deux sondages qui révèlent qu'en 1981, 20% des chasseurs d'orignaux chassaient l'ours (Statbec, 1984) alors que cette proportion n'était que de 14,5% en 1978 (Lacasse et Pelletier, 1979).

La progression de la demande globale s'exprime aussi au niveau du nombre de jours de chasse à l'ours effectués au Québec. En effet, celui-ci est passé de 18 283 jours en 1973-74 à 52 600 jours en 1980 (tableau 2). En 1981, un an plus tard, le nombre de jours de chasse était estimé à 300 000 par Statbec (1984). Ce bond spectaculaire semble relié davantage aux méthodes de sondage et d'analyses des données de l'enquête de 1981 qu'à une hausse réelle de

Tableau 2. Nombre de jours de chasse à l'ours noir effectués par des résidents du Québec

Année	Nombre de jours de chasse	Source
1973-74	18 283	Pelletier et Therrien (1977)
1974-75	24 869	Pelletier et Therrien (1977)
1976-77	32 381	Pelletier et Therrien (1977)
1980	52 600	Lacasse et al. (1982)
1981	300 000	Statbec (1984)

l'activité de chasse. En effet, plusieurs aberrations ont aussi été relevées, dans cette enquête, au niveau du nombre de jours de chasse à l'orignal (M. Crête, comm. pers.).

Pour le moment, la demande pour l'ours noir semble satisfaite puisque seulement 0,4% des jours de chasse à l'ours sont exécutés hors Québec (Statbec, 1984). Les chasseurs les plus actifs proviennent des régions de Montréal (36,3%), de Québec (17,6%) et de l'Outaouais (8,8%) (Statbec, 1984).

Du côté des non-résidents, on constate que leur intérêt pour la chasse à l'ours a connu une baisse marquée entre 1974 et 1979. Depuis lors, la demande semble se rétablir progressivement. Les causes de ce désintéressement n'ont pas été approfondies pour le moment. Il est bon aussi de souligner que 1 400 chasseurs ont traqué, en 1981, leur gibier à l'arc. Ensemble, ces chasseurs ont consacré à leur activité environ 3,0% du total des jours de chasse à l'ours noir (Statbec, 1984). Ce pourcentage est comparable à ce qui se fait sur l'orignal (4,7%) mais est encore loin de ce qui se pratique lors de la chasse du cerf (10,3%) (Statbec, 1984).

Finalement, il existe d'autres activités, comme la chasse à l'ours avec chiens et la chasse dans les réserves fauniques, pour lesquelles la demande risque d'évoluer. Dans le dernier cas, les expériences pilotes, menées dans quelques réserves, se sont avérées décevantes. La tarification imposée (10 $) et la formule proposée (chasse non-contingentée sans appât) semble cependant être à l'origine du manque d'enthousiasme. Une nouvelle formule de chasse à l'ours dans les réserves fauniques est, à l'heure actuelle, en préparation et devrait être appliquée dès 1988.

5.1.2 Le piégeage

En 1982-83, le nombre de trappeurs au Québec s'élevait à 24 346 individus; de ce nombre, 4 050 étaient des trappeurs autochtones non-conventionnés alors que 1 875 autres étaient couverts par la convention de la Baie James et du Nord québécois et la convention du nord-est québécois. Étant donné la non-spécificité du permis de piégeage, il est impossible de savoir combien de

trappeurs sont intéressés à piéger spécifiquement l'ours. Une enquête effectuée vers la fin des années 1970 auprès de l'Association provinciale des trappeurs indépendants (environ 2 000 membres) démontrait qu'approximativement 20% des trappeurs étaient intéressés à la capture de l'ours (C.E.E.O.N., 1982). Plus récemment, un sondage, effectué auprès des trappeurs du Québec, confirmait que 24% de ceux-ci pratiquaient le piégeage de l'ours (IQOP, 1984); le nombre d'adeptes du piégeage de l'ours s'élèverait donc, d'après ces indications, à 6 000 trappeurs environ. Les régions de Québec, de l'Abitibi - Témiscamingue et du Saguenay - Lac St-Jean regrouperaient, toujours selon ce sondage, la majorité des trappeurs intéressés à l'ours (IQOP, 1984).

L'évaluation de la demande, à partir du nombre de trappeurs ayant effectués des transactions commerciales de peaux d'ours, n'offre pas davantage de précisions. En effet, seulement 31% des transactions effectuées en 1982-83 (173/554 transactions) et 45% en 1983-84 (324/715 transactions) sont de provenance connue. La seule information qu'il est possible de tirer pour le moment du "fichier des transactions de fourrures" est que le nombre minimum de trappeurs impliqués dans ces transactions s'élève respectivement pour les deux années à 162 et à 302 trappeurs.

Dans la prédiction de la demande de piégeage pour l'ours noir, il faut, à l'heure actuelle, tenir compte de deux aspects: l'aspect revenu que le trappeur tire de son activité et l'aspect loisir (DGF, 1982a.) Actuellement, on ne peut préciser exactement le profil du trappeur d'ours; sans cet élément de base, il est difficile de prévoir de quel côté ira la demande. En effet, si la majorité des trappeurs d'ours cherche le revenu, il faut s'attendre alors à une certaine stabilité puisque le marché de la peau d'ours est assez limité et aucunement soumis aux impératifs de la mode vestimentaire. Si, par contre, le trappeur d'ours pratique son activité pour le loisir, la tendance devrait normalement s'accroître dans les prochaines années tout comme on le prévoit pour les autres animaux à fourrure (DGF, 1982a.). Cependant, l'imposition prochaine d'un cours obligatoire de 40 heures aux trappeurs, désirant obtenir un certificat l'autorisant à piéger, risque de freiner la croissance de la clientèle dans le futur.

5.1.3 Pour les activités non-consommatrices

Sans pouvoir quantifier la proportion de gens intéressés à observer l'ours, on ne peut mettre en doute, cependant, l'existence d'une demande pour cette activité. Dans certains parcs nationaux américains, les ours sont devenus une attraction très populaire. Au Québec, certains dépotoirs situés dans les parcs et les réserves étaient, à la brunante, visités régulièrement par des campeurs voulant observer les ours. Avec la disparition progressive des dépotoirs et les interdictions multipliées de ne pas nourrir les ours, ce désir d'observation risque de ne plus trouver satisfaction. D'après les travaux de Lacasse et al. (1982), 21,4% des personnes interrogées avaient visité, au moins une fois en 1980, des sites d'observation de la faune. La demande est donc là et une bonne partie de celle-ci pourrait être spécifiquement attribuée à l'ours si on offrait dans son cas, des sites naturels bien aménagés où les gens pourraient avoir des chances d'admirer l'ours à distance et de façon sécuritaire.

5.2 Pour l'habitat

Depuis quelques années, l'industrie forestière vit des problèmes d'approvisionnement sérieux dûs en partie à la baisse de productivité de nos forêts. La modernisation récente des usines, la demande mondiale qui se maintient et la compétition avec les autres pays pour le maintien de notre part de marché, orientent l'industrie forestière vers l'optimisation des opérations. On doit donc s'attendre dans un avenir prochain à voir se maximiser le prélèvement sur les lieux de coupe. L'habitat de l'ours qui se caractérise par des forêts moyennement perturbées est par conséquent visé par cette nouvelle orientation. Par ailleurs, il est à craindre que les méthodes de sylviculture appliquées à certains parterres de coupe (scarification, plantation, désherbage mécanique ou chimique) ne viennent appauvrir l'habitat de l'ours en réduisant la venue des framboisiers (Rubus sp) et des plants de bleuets (Vaccinium sp) dont les baies assurent aux ours les réserves énergétiques nécessaires à leur survie hivernale et à leur productivité.

6. UTILISATION CYNÉGÉTIQUE ET IMPACT ÉCONOMIQUE

6.1 La chasse

Les prélèvements d'ours noirs par la chasse effectués depuis 1972 apparaissent au tableau 3. La récolte totale, tout comme celle du printemps et de l'automne, a suivi une progression régulière. D'environ 600 ours entre 1972-78, la récolte est passée à une moyenne de 1 500 bêtes par an à partir de 1979 pour franchir le cap des 2 000 captures en 1986. Les efforts entrepris depuis 1975 pour obliger l'enregistrement des ours noirs et un intérêt accru pour l'ours en tant que gibier sont à notre avis à l'origine de cette hausse de la récolte. À partir de 1985, pour la première fois, on a observé un changement dans le patron saisonnier de la récolte de chasse. En effet, la récolte de printemps a presque doublé et dépasse maintenant celle d'automne. Les raisons de ce changement ne sont pas encore connues avec précision.

Les zones qui fournissent les plus grandes récoltes d'ours noirs sont les zones 10, 12, 13, 14, 15, et 18 (figure 2). L'analyse approfondie des statistiques de récolte d'ours noirs n'a pas été encore réalisée; il est donc impossible pour le moment de discuter plus en profondeur des variations annuelles ou régionales de la récolte.

La répartition de la récolte d'ours noirs selon le type de territoire se présente comme suit: 85,0% de la récolte printanière et automnale se réalise sur des territoires non-organisés, 7,2% dans les zecs, 4,1% dans les pourvoiries et 1,7% dans les réserves (Jolicoeur, en prép.). Cette répartition de la récolte est à l'image de l'effort déployé sur chaque territoire puisque Statbec (1984) nous apprend que 82,1% des jours de chasse à l'ours sont exécutés sur les territoires non-organisés (terrains privés et terres publiques) alors que 12,1% de l'effort est investi dans les zecs, 4,1% dans les pourvoiries et 1,7% dans les réserves fauniques.

Tableau 3. Nombre d'ours noirs tués à chaque année depuis 1971 selon le fichier Gros Gibier (récolte autochtone exclue)

Année	Chasse			Piégeage			Autres	Total
	Printemps	Automne	Total	Printemps	Automne	Total		
1971	---	---	---	2	19	21	11	32
1972	233	389	643	52	35	87	416	1 146
1973	184	243	427	44	12	56	63	546
1974	169	316	489	61	20	81	54	624
1975	214	240	458	109	93	202	117	777
1976	244	508	752	42	7	49	56	857
1977	342	340	684	81	36	117	93	894
1978	354	642	999	74	66	140	143	1 282
1979	381	662	1 070	31	38	69	66	1 205
1980	784	953	1 747	101	181	282	221	2 250
1981	621	902	1 524	356	125	481	150	2 155
1982	445	987	1 436	193	96	289	59	1 784
1983	797	962	1 759	333	94	427	173	2 359
1984	575	816	1 391	300	180	483	104	1 978
1986	1 256	1 158	2 414	343	191	536	527	3 477

* Il y a 76 ours dont on ignore la date d'abattage.

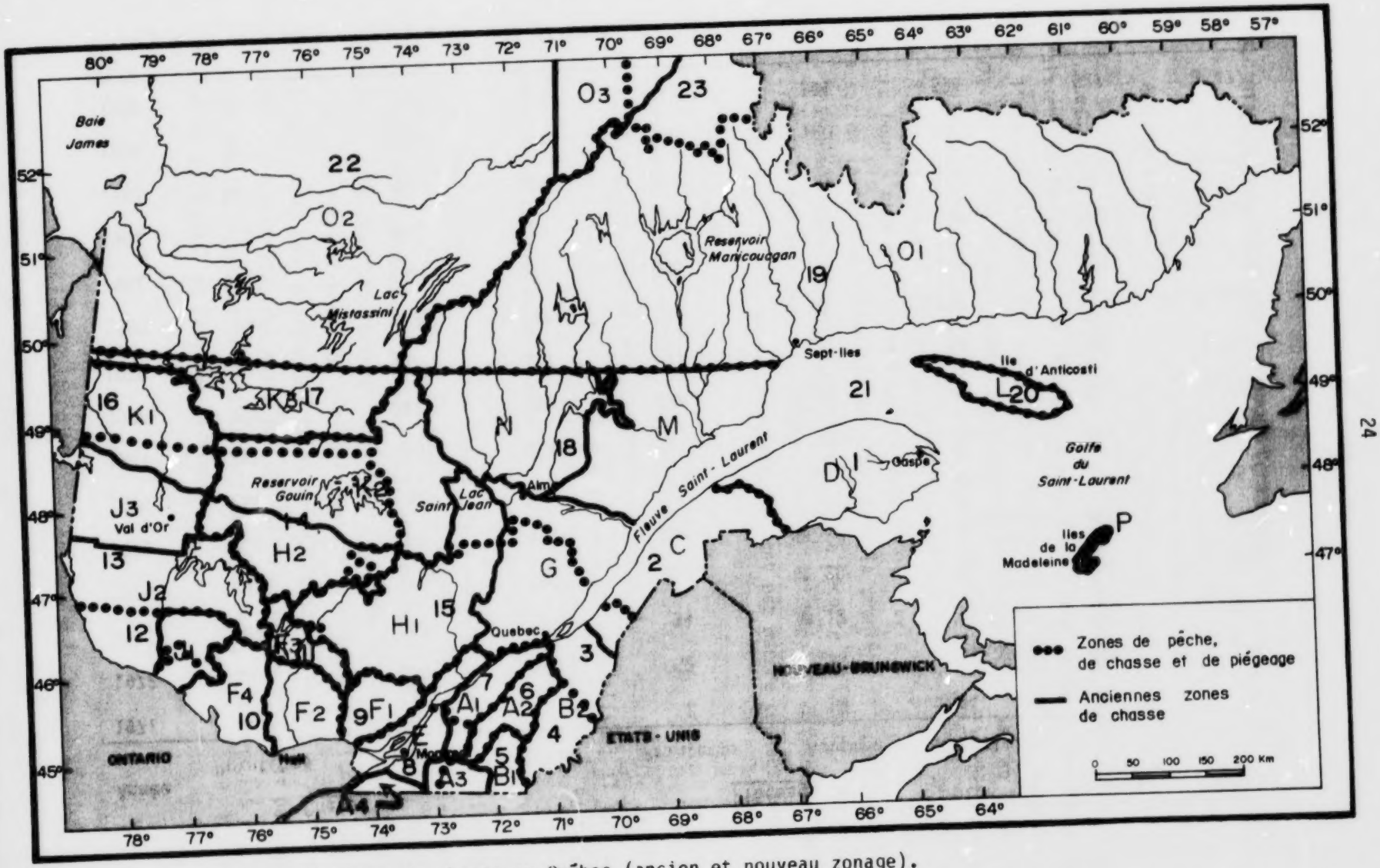

Figure 2. Carte des zones de chasse au Québec (ancien et nouveau zonage).

Les récoltes effectuées dans les zecs et sur les territoires libres sont plus importantes à l'automne (60% environ) qu'au printemps alors que dans les pourvoiries la récolte de printemps est nettement plus importante (74,1%) (Jolicoeur, en prép.). Cette distinction ne s'applique pas aux réserves fauniques puisque traditionnellement on n'y chassait qu'à l'automne.

Dans les pourvoiries, 71,0% des ours noirs enregistrés au printemps sont tués par des non-résidents surtout des Américains (93,4%) alors qu'à l'automne, ce sont les résidents du Québec qui prélèvent le plus d'ours sur ces territoires (71,8%) (Jolicoeur, en prép.). Si on regroupe les deux saisons de chasse, on note, cette fois-ci, que ce sont les non-résidents du Québec qui abattent la majorité des ours chez les pourvoyeurs (59,8%). Il y a eu, en 5 ans, autant d'ours tués dans les pourvoiries à droits exclusifs (50,8%) que dans celles ayant des droits non-exclusifs (49,2%) (Jolicoeur, en prép.). On enregistre cependant dans les pourvoiries à droits exclusifs un nombre plus élevé d'ours tués par des résidents (55,2%) alors que dans les pourvoiries à droits non-exclusifs ce sont les non-résidents qui enregistrent le plus d'ours noirs.

Le succès de chasse, calculé à partir de la récolte officielle de 1981 et du nombre de chasseurs actifs établi par enquête, est plutôt bas, de l'ordre de 4,8% (Statbec, 1984). Lorsque la récolte déclarée par les répondants de l'enquête est pris en considération, le succès de chasse atteint 10% en 1981 (Statbec, 1984). Le succès des chasseurs de cervidés a été estimé, de son côté, à 21% d'après leurs déclarations (IQOP, 1985).

6.2 Le piégeage

La figure 3 montre l'évolution du nombre de peaux d'ours mises en marché depuis 17 ans. Ces peaux proviennent d'animaux tués par la chasse et le piégeage dans une proportion qui nous est inconnue pour le moment. On constate que la quantité de peaux vendues s'est accrue petit à petit pour atteindre un maximum de 1 850 peaux en 1979 et retomber, en 1983, presqu'au niveau de 1966. Ces fluctuations semblent, toujours selon la figure 3, répondre assez

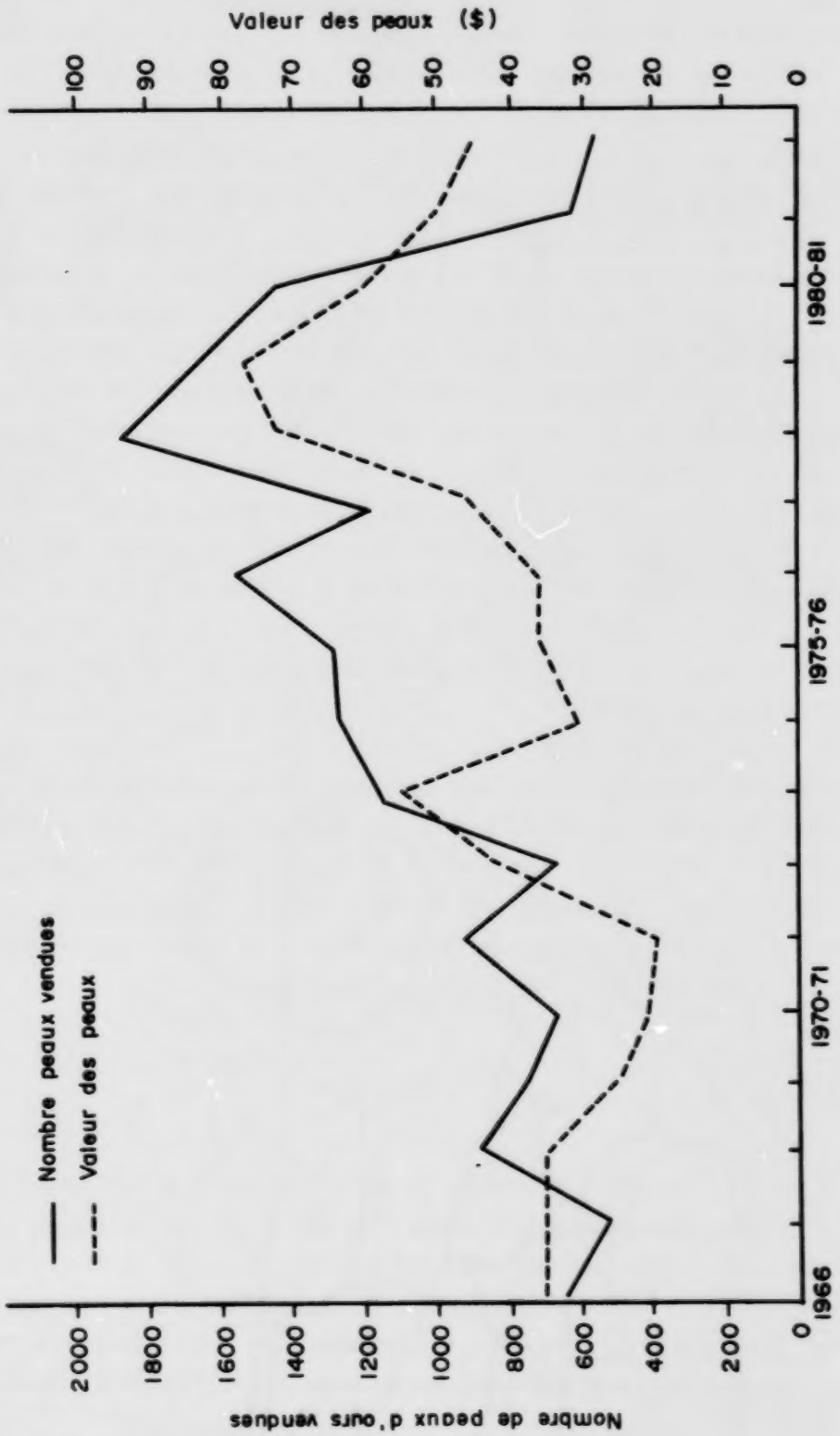

Figure 3. Nombre et valeur des peaux d'ours vendues sur le marché des fourrures (1966-1983)

bien aux variations du prix payé pour les peaux. La valeur de celle-ci est passée de 35 dollars en 1966 à un maximum de 77 dollars en 1980 pour revenir à 45 dollars en 1983. En moyenne, 1 036 peaux d'ours ont été vendues à chaque année aux enchères rapportant une somme moyenne de 39 dollars par peau. D'après une enquête maison (Jolicoeur et al., 1986), le nombre de peaux vendues par les trappeurs sur le marché des fourrures ne représente qu'une partie du total de leurs prises. Ainsi, des 184 trappeurs interrogés, seulement 25% écoulent exclusivement leurs peaux sur le marché des fourrures. Les autres trappeurs vendent leurs peaux à des particuliers, des taxidermistes ou encore les gardent pour eux-mêmes. Du côté des chasseurs, on ignore complètement de quelle façon, ils disposent de leurs peaux. Quant aux autochtones, on a des raisons de croire que chez certaines communautés la proportion de prises écoulées sur le marché des fourrures est infime (Labonté, comm. pers.).

L'utilisation commerciale de l'ours est, somme toute, peu importante mais relativement diversifiée par rapport à celle des autres animaux à fourrure. Sa peau est surtout utilisée pour la confection de tapis; ses dents et ses griffes sont aussi très populaires auprès des artisans qui les montent en colliers. Le fiel, de son côté, est de plus en plus en demande. Le prix d'une grosse vésicule biliaire peut atteindre 125 $. Le fiel est utilisé pour la fabrication d'élixir et pour la recherche sur le cancer (T. Demers, comm. pers.). L'information sur ces débouchés est cependant très difficile à trouver. Quant à la fameuse graisse d'ours, dont les mérites comme lubrifiant et imperméabilisant ont été tant vantés, on ne lui connaît aucun débouché industriel.

6.2.1 Piégeage par les non-autochtones

Le piégeage effectué par les non-autochtones compte pour 13,8% de la récolte totale d'ours enregistrés depuis 1972 dans le fichier Gros Gibier (Jolicoeur, en prép.). C'est au printemps surtout que se prélève la majorité des ours piégés (61,2%) (Jolicoeur, en prép.). Cette récolte, reflète

l'activité accrue des trappeurs d'ours. En effet, selon une enquête maison (Jolicoeur et al., 1986), 42% des 184 répondants déclaraient piéger au printemps exclusivement, 23% piégeaient à l'automne et 35% pratiquaient leur activité durant les 2 saisons.

La récolte d'ours noirs par piégeage se fait surtout à l'extérieur des territoires organisés (95,8%); seulement 3,7% des ours piégés proviennent des zecs et 0,6% des pourvoiries à droits exclusifs (Jolicoeur, en prép.). L'enquête auprès des trappeurs (Jolicoeur et al., 1986) révèle aussi qu'en dehors des zecs et des pourvoiries, 89,1% des ours piégés proviennent de territoires libres et 10,9% des terrains de piégeage. Selon le fichier Gros Gibier, les zones qui fournissent les récoltes de piégeage les plus importantes sont, par ordre décroissant, les zones 18, 1, 15, 13 et 3 (figure 2).

6.2.2 Piégeage par les autochtones

Bien qu'un certain nombre d'autochtones s'adonnent à la chasse, à la pêche et au piégeage en dehors des réserves à castors, il est difficile voire impossible d'en estimer le nombre ainsi que l'importance de leur récolte (DGF, 1983). Les données les plus complètes et les plus fiables sont donc celles qui proviennent des réserves à castors (DGF, 1983). D'après les statistiques officielles du M.L.C.P., il s'est prélevé, de 1970 à 1982, environ 650 ours noirs par les 25 bandes autochtones soit 50 ours par année ou 25 ours par communauté. Ces statistiques doivent être considérées comme des minima puisqu'une proportion inconnue de peaux d'ours ne sont pas commercialisées.

Pour les communautés de Mistassini et de Fort George, le Comité de recherche sur la récolte autochtone (CRRA-NHRC) rapportait pour les années 1972 à 1975, une récolte annuelle estimée à 64 ours pour la bande de Mistassini et 42 ours pour celle de Fort George (NHR, 1976).

6.3 Impact économique

À l'automne, la chasse à l'ours se pratique, de façon générale, en même temps que la chasse aux cervidés; il n'y a donc peu ou pas de dépenses particulières imputables à cette chasse, à part l'achat du permis. Au printemps, par contre, les chasseurs d'ours vont générer des dépenses propres à cette activité. Selon les données de Lacasse et al. (1982), en 1980, les chasseurs d'ours noirs résidents du Québec auraient injecté 1 471 260 dollars (4,65 jours de chasse x 28$/jour x 11 300 chasseurs) dans l'économie québécoise alors que les non-résidents auraient dépensé au Québec quelques 472 310 dollars (4,65 jours de chasse x 67$/jour x 1 516 chasseurs). En considérant l'ensemble des chasseurs d'ours, c'est près de 2 millions de dollars (1 942 570) que la chasse à l'ours génère comme impact économique.

Pour ce qui est du piégeage de l'ours comme tel, il nous est impossible, pour le moment, d'estimer l'apport économique de cette activité par manque de données; on soupçonne cependant qu'il ne doit pas être très élevé vu le petit nombre de personnes intéressées à piéger spécifiquement cette espèce. De plus, comme l'ours noir est piégé, à l'automne, concurremment à d'autres espèces, les dépenses des trappeurs ne peuvent être, à ce moment, attribuées à l'ours noir.

Le secteur de la vente des peaux d'ours tués à la chasse ou par piégeage ne semble guère plus florissant; alors que la valeur des peaux d'ours était à son maximum en 1979-80, l'importance économique du marché des peaux d'ours représentait alors 0,7% de la valeur totale du marché québécois des fourrures (Lacasse et al., 1982) avec un montant total de 79 140 dollars payés aux vendeurs. Même pour le gouvernement du Québec, le paiement des redevances (4,5% de la valeur d'une peau) sur les peaux achetées par des commerçants en fourrure constitue une source de revenus, à vrai dire, négligeable, ne dépassant pas 3 000 dollars par année. C'est surtout dans le secteur artisanal que la peau d'ours engendre les retombées économiques les plus intéressantes et nous n'avons malheureusement aucune étude qui nous permet d'évaluer son importance.

L'activité économique liée à l'ours noir ne se borne pas seulement à des aspects positifs; la déprédation causée par l'ours noir entraîne chaque année des pertes considérables (c.f. 8) dans les secteurs du loisir et de l'agriculture, sans compter toutes les dépenses engendrées au sein du gouvernement pour régler le cas des ours-problèmes qui menacent la sécurité du public. À notre connaissance, le bilan des pertes matérielles et de jours-personnes liés directement à la déprédation de l'ours n'a pas été dressé jusqu'à maintenant.

7. UTILISATIONS DIVERSES

7.1 Viande d'ours

La viande d'ours est considérée comme très savoureuse par les quelques amateurs qui se donnent la peine de bien l'apprêter. Bien qu'on ignore la proportion réelle de chasseurs et de trappeurs qui consomment leurs prises, celle-ci nous apparaît peu élevée. Les raisons qui portent les sportifs et les trappeurs à dédaigner la consommation de la viande d'ours ne sont pas très précises non plus; la peur des parasites (les trichines surtout), la quantité phénoménale de graisse qui s'y accumule à l'automne et les difficultés de conserver la viande durant les chaleurs du mois de juin peuvent entretenir des préjugés à l'égard de la consommation de la chair d'ours.

Du côté des autochtones, la situation est différente. L'ours est fort apprécié de certaines communautés autant pour sa chair que pour ses sous-produits mais ne constitue pas, de par les quantités d'ours qui sont prélevés chaque année, une source importante de nourriture. En effet, d'après le rapport du CRRA (1978), l'ours noir représente, pour les Cris de la Baie James, seulement 2,1% du poids total de nourriture provenant des différentes récoltes et vient loin derrière l'orignal, la sauvagine, le castor (Castor canadensis), le caribou (Rangifer tarandus) et les poissons comme nourriture disponible par adulte par jour. Ce pourcentage peut s'élever jusqu'à 6,6% chez certaines communautés comme celle d'Eastmain (CRRA, 1978). Par contre, on peut considérer que tous les ours tués sont consommés entièrement par ces autochtones et que ces derniers en abattraient plus s'ils en rencontraient davantage sur leurs terrains de piégeage (B. Labonté, comm. pers.). Toujours selon B. Labonté (comm. pers.), les habitudes de consommation de la viande d'ours des Cris n'ont pas subi de modifications importantes au cours des dernières années. En l'absence d'information précise et actuelle sur les habitudes alimentaires des autres communautés amérindiennes, il serait imprudent de généraliser ces données à l'ensemble des peuples autochtones du Québec.

7.2 Utilisation non-cynégétique

À notre connaissance, il n'y a aucune activité organisée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui est axée sur l'utilisation non-consommatrice de l'ours. En réalité, l'ours s'impose lui-même à des milliers de villégiateurs à la grande joie de certains et à la consternation de d'autres qui font le bilan des dégâts causés par le passage d'un ours à leur campement. Suite à des événements tragiques qui se sont produits récemment au Québec et un peu partout au Canada et aux États-Unis, l'opinion publique commence à être de plus en plus alertée en ce qui concerne l'ours noir et il est à craindre que cette "terreur populaire" s'accentue dans les années à venir.

8. ACTION DÉPRÉDATRICE ET PRÉSENCE INOPPORTUNE

Une enquête menée dans le cadre des activités du CEEON révélait que l'action déprédatrice de l'ours était plus importante, au point de devenir un problème sérieux, dans les réserves fauniques du Québec. Les statistiques recueillies auprès des responsables de l'administration de ces territoires pour la période allant de 1974 à 1976, révélaient que sur 11 réserves, 5 avaient des problèmes avec les ours; il s'agissait des réserves de La Vérendrye, Rimouski, St-Maurice, Mastigouche et Portneuf. La grande majorité des plaintes concernaient les dommages à l'équipement des campeurs (40%), des visites inopportunes (20%), du pillage de poubelles (20%), des concentrations autour des dépotoirs (10%) et des dommages causés aux chalets du Ministère (Lemyre, 1977). Le nombre de plaintes par année est difficile à obtenir avec exactitude puisqu'elles n'étaient pas à l'époque enregistrées de façon systématique. Malgré cela, pour la période couverte par l'enquête (1974-1976), on a pu de mémoire établir à une quarantaine le nombre de plaintes reçues chaque année dans l'ensemble des réserves aux prises avec les ours-problèmes (Lemyre, 1977). Depuis la mise en application des recommandations du CEEON (1982), la situation s'est grandement améliorée.

À l'extérieur des réserves, la situation paraissait moins critique. Selon une consultation faite auprès de 54 bureaux du Service de la conservation de la faune par le CEEON (Caron, 1978), le nombre moyen de plaintes par année par bureau s'élevait à 3,8 plaintes pour les dommages à la propriété (chalets, camps forestiers, tente et roulotte), 2,5 plaintes pour dommages à l'agriculture (champs d'avoine, animaux, pommiers et ruches) et 8,7 plaintes pour des présences inopportunes près des habitations humaines et autour des dépotoirs municipaux (Caron, 1978).

9. OUTILS DE GESTION

9.1 Lois et conventions

La gestion de l'ours noir au Québec repose sur la nouvelle loi de la conservation et la mise en valeur de la faune (loi C-39) ainsi que sur les règlements qui sont adoptés en vertu de celle-ci. Cette loi s'adresse à tous les citoyens du Québec à l'exception des autochtones bénéficiaires de la convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la convention du Nord-est québécois qui exercent leurs activités sur le territoire conventionné. À ce moment-là, les autochtones bénéficiaires sont soumis à une seule loi soit à la loi sur les droits de chasse, de pêche et de piégeage dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (LRQ - chapitre 13.1). Cette loi donne aux autochtones bénéficiaires des deux conventions l'exclusivité du piégeage de l'ours noir dans les zones nord (zones 22, 23 et 24) et médiane (zone 17) ainsi que dans quelques terrains de piégeage cris de la zone sud (zone 16). Dans la zone nord du territoire conventionné, la chasse à l'ours est réservée aux autochtones bénéficiaires sauf sur les terres de catégorie III situées en dehors des terrains de piégeage cris. Dans la zone médiane et sud, la chasse à l'ours est permise sur les terres de catégories III sans restriction relative aux terrains de piégeage cris. En pratique, cela revient à dire que la chasse sportive à l'ours pratiquée par les non-autochtones est interdite dans la zone 22 et permise sur les terres de catégories III situées dans les zones 16, 17, 23, et 24.

À l'extérieur du territoire de la convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la convention du nord-est québécois, le règlement sur les réserves à castors (A.C. 1637) donnait, jusqu'à tout récemment, aux autochtones, l'exclusivité de la chasse et du piégeage de tous les animaux à fourrure, y compris l'ours, dans toutes les réserves à castors sauf dans une partie de la réserve du Saguenay. Un amendement proposé à ce règlement devrait permettre bientôt aux non-autochtones de chasser l'ours et le loup dans les limites des réserves à castors. À l'intérieur et à l'extérieur des réserves à castors, les autochtones non bénéficiaires sont normalement soumis à la loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune.

9.2 Statut

Le seul vrai statut légal dont a bénéficié l'ours noir a été celui d'animal à fourrure comme en fait foi le paiement du droit régalien. Depuis 1979, les règlements de chasse traitaient l'ours comme un gros gibier, sans qu'il possède légalement ce statut. Dans la nouvelle loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune adoptée en 1981, l'ours noir est défini comme gros gibier au même titre que l'orignal, le cerf de Virginie, le caribou et le boeuf musqué (Ovibos moschatus). En plus de ce double statut, l'ours noir entre aussi, à l'occasion, comme d'autres espèces, dans la classe des déprédateurs et en tant que tel peut être soumis à l'article 67 de la loi C-39 concernant les animaux nuisibles.

9.3 Règlements

9.3.1 Les saisons

La réglementation de chasse et de piégeage à l'ours noir a subi, depuis une dizaine d'années, des modifications considérables qui témoignent de la préoccupation de plus en plus grande du Ministère à son égard. En ce qui concerne les saisons, on peut distinguer, en gros, trois périodes; avant 1971, l'ours pouvait être capturé partout sans aucune restriction, de 1971 à 1977, on interdit la capture du 1er août au 15 septembre à cause de la piètre valeur de la fourrure, et depuis 1978, on instaure des saisons fermées pour la chasse et le piégeage de l'ours, avec ajustement selon la zone de chasse ou de piégeage.

Les saisons de piégeage et de chasse établies par règlements sont valables sur l'ensemble du territoire québécois sauf sur le territoire de la convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la convention du nord-est québécois où la loi sur les droits de chasse, de pêche, et de piégeage du territoire de la Baie-James et du Nouveau-Québec confère aux autochtones bénéficiaires un droit d'exploitation à toute époque de l'année.

La chasse à l'ours est permise partout sauf dans les parcs de conservation et de récréation, dans la réserve faunique de Dunière, sur l'Île d'Anticosti et sur les terrains de piégeage cris. Dans les réserves fauniques, à l'exception de Matane et de Sept-Îles - Port-Cartier, la chasse à l'ours se pratique en même temps que la chasse contrôlée à l'orignal. Certaines réserves, telles que Mastigouche et St-Maurice, offrent aussi, à l'automne, une chasse non contingentée à l'ours.

Le piégeage de l'ours, de son côté, est interdit dans les parcs de conservation et de récréation, dans les réserves fauniques de Matane et de Plaisance et sur l'Île d'Anticosti; pour les non-autochtones, le piégeage est aussi interdit dans les réserves à castors à l'exclusion de la réserve à castors du Saguenay et sur l'ensemble du territoire couvert par la convention de la Baie-James et du Nord québécois et la convention du nord-est québécois.

9.3.2 La limite de prises

La limite de prises pour la chasse a été introduite en 1972. Elle est de un ours par saison de chasse soit un maximum de deux par année.

Quant au piégeage, il n'y a jamais eu de limite comme telle parce qu'il avait été établi par enquête (Jolicoeur et al., 1986) et par l'examen des statistiques (CEEON, 1982) que la majorité des trappeurs ne prélevaient en moyenne pas plus de deux ours par année.

À l'heure actuelle, on ne possède aucune donnée qui nous permettrait de fixer la limite de prises en fonction du potentiel d'exploitation de l'ours plutôt qu'en fonction de la seule demande.

9.3.3 Types de permis

De 1971 à 1978, l'ours pouvait être chassé avec un permis de cervidés. Lorsque le cervidé pour lequel le chasseur détenait un permis était abattu,

le permis devenait automatiquement invalide pour l'ours et les autres espèces. Le permis "ours et autres espèces" était de son côté valide pour la période du 1er mai au 31 juillet. À partir de 1979, un permis spécial pour l'ours a été émis pour la saison de printemps et d'automne. Ce permis est obligatoire pour tout chasseur non-autochtone et pour les chasseurs autochtones bénéficiaires qui chasseraient à l'extérieur du territoire conventionné. A l'intérieur du territoire de la convention de la Baie-James et du Nord Québécois et de la convention du nord-est québécois, les autochtones ne sont pas obligés d'avoir un permis de chasse à l'ours ni de piégeage. Pour le piégeage de l'ours, il n'existe pas de permis spécifique; le permis de piégeage universel suffit.

9.3.4 Moyens de capture

L'ours noir peut se chasser avec une arme à feu, un arc ou une arbalète. Depuis 1973, les calibres permis sont les mêmes que pour le cerf de Virginie. L'utilisation des appâts et des chiens courants est permise pour chasser l'ours; dorénavant ces moyens pourront être réglementés en vertu de l'article 30 de la nouvelle loi C-39. Pour le piégeage, l'utilisation du collet à cou est permis. On a suggéré aux trappeurs d'utiliser le piège "Aldrich" ou un équivalent plutôt que le piège conventionnel à mâchoires (CEEON, 1982) afin de faire suite aux recommandations du comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire (CFPPH, 1983).

L'utilisation des chiens courants pour chasser l'ours est fort contestée notamment en Estrie où cette forme de chasse se pratique le plus. Dans cette région, en plus des conflits entre chasseurs et propriétaires terriens (DGF, 1982b), la chasse avec chiens soulève l'indisposition de personnes qui prétendent que les chiens dérangent la faune au moment de la période critique qui est celle de la mise-bas (M.J. Gosselin, comm. pers.). De plus, ces personnes s'inquiètent de la trop grande efficacité de cette forme de chasse hautement spécialisée qui utilise non seulement des chiens spécialement entraînés pour localiser les ours mais aussi un équipement électronique moderne (M.J. Gosselin, comm. pers.). Afin de temporiser cette situation, un

projet de règlement a été élaboré dernièrement par le Service de la faune terrestre puis soumis aux Directions régionales. Dans ce projet, le nombre de chiens serait limité à cinq par groupe de chasseurs et la saison de chasse printanière serait réduite à 15 jours (1 mai au 15 mai) pour les chasseurs avec chiens de façon à éviter de déranger la faune en période de mise-bas.

9.3.5 Enregistrement

L'enregistrement des ours chassés est obligatoire depuis 1974 alors que celui des ours piégés ne l'est que depuis 1979. Dans le cas de la chasse, l'enregistrement doit se faire dans les 48 heures qui suivent la sortie du chasseur de la forêt; le coupon de transport poinçonné atteste alors de l'enregistrement et doit suivre la peau jusqu'au moment de l'apprêtage si c'est le cas. L'enregistrement de l'ours piégé doit se faire au plus tard dans les deux semaines qui suivent la fin de la saison de piégeage. Lors de l'enregistrement, le trappeur doit présenter la peau de l'animal pour qu'un sceau y soit apposé. Sur demande, tout chasseur doit fournir au préposé à l'enregistrement les pièces anatomiques que celui-ci lui réclame afin de procéder à divers prélèvements. Cette obligation n'est pas implicite dans le cas des ours piégés.

Bien que la situation se soit grandement améliorée depuis 1974, l'enregistrement des ours chassés présente encore des problèmes comme l'a révélé l'enquête de Statbec (1984). Les raisons qui expliquent le taux d'enregistrement de 48% sont à mettre en lumière.

9.3.6 Contrôle des ours nuisibles

Pour contrer l'action déprédatrice de l'ours, le CEEON dans son rapport final (CEEON, 1982), énumère les différentes actions à entreprendre. Il s'agit essentiellement d'éliminer les dépotoirs à ciel ouvert surtout dans les parcs et réserves du Québec, de disposer convenablement des ordures dans les campings et d'interdire aux campeurs de nourrir les ours ou de laisser

traîner de la nourriture à leur campement. Lorsque toutes ces mesures sont en place et que les autorités des parcs et des réserves sont aux prises avec un ours récalcitrant, le rapport suggère aussi comment s'en débarrasser définitivement. D'autres moyens préventifs ont été depuis énumérés dans le "Guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs" (D.F.T. 1985). Dans la politique de gestion des ressources naturelles des parcs québécois (S.P.P., 1986), le service des politiques et programmes ne s'oppose pas lui non plus au contrôle des ours nuisibles lorsque la vie des gens est en danger mais dans le cas des ours problèmes, l'accent sera d'abord et avant tout mis sur la prévention et sur l'emploi de techniques qui visent à décourager les animaux d'approcher les installations humaines. Les moyens à privilégier ne sont cependant pas encoure définis. Finalement, lorsqu'un ours cause des dégâts à une propriété privée ou menace la sécurité des gens, l'article 67 de la loi de la conservation de la faune permet aux citoyens ainsi lésés de tuer l'ours à la condition qu'ils aient fait tout en leur pouvoir pour effaroucher cet animal ou l'empêcher de causer des dégâts. L'ours abattu dans ces conditions doit être rapporté à un agent de la conservation de la faune qui peut exiger la confiscation de la bête.

9.4 Fiche du gros gibier

Tous les ours tués sont normalement enregistrés dans un fichier central appelé "Fiche du Gros Gibier". En plus du nombre d'ours tués ou trouvés morts à chaque année, le fichier donne entre autres des informations sur le sexe, la catégorie d'âge de l'animal ainsi que l'endroit où il a été tué. Des prélèvements de prémolaires sont effectués à l'occasion afin de déterminer avec précision l'âge de l'animal. Le taux de prélèvements des prémolaires chez l'ours est très bas; il est de 17% pour la chasse et de 7% pour le piégeage (Jolicoeur, en prép.). La situation est encore plus critique lorsqu'on considère l'enregistrement pour la saison de printemps. Les causes de cette faible récolte sont à mettre en lumière.

9.5 Ateliers de la grande faune et de la petite faune

L'atelier annuel sur la grande faune permet, depuis 1983, aux gestionnaires régionaux de l'orignal, du cerf, de l'ours et du caribou de se réunir et de discuter du niveau d'exploitation de chacune de ces espèces par zone de chasse. Dans le cas de l'ours noir, ces discussions n'ont pas encore pu prendre place pour les raisons suivantes: d'abord beaucoup de zones n'ont pas de récolte suffisamment grande et ensuite le taux de prélèvement des dents est tel qu'il ne permet pas d'analyser les caractéristiques de la récolte par zone. De plus, on n'a pas encore établi pour l'ours noir quelles sont les caractéristiques de la récolte qui peuvent servir d'indicateurs du niveau d'exploitation de la population. Paloheimo et Fraser (1981) et Fraser et al (1982) ont proposé des formules pour évaluer le taux d'exploitation des populations d'ours noir à partir des statistiques de récolte. Ces formules nécessitent cependant en plus des données d'âge et de sexe des ours abattus, la connaissance de l'effort et de la pression de chasse d'une zone donnée. Pour être utilisées à cette fin, les mesures d'effort et de pression devront être prises, dans l'avenir, de façon plus rigoureuse qu'elles ne l'on été dans le passé.

À partir de 1987, l'ours noir fera partie des espèces analysées à l'atelier de la petite faune.

9.6 Inventaire des populations

Il n'y a, à l'heure actuelle, aucun inventaire systématique des populations d'ours ayant pour objet l'évaluation de la densité ou simplement le suivi des tendances des populations. Diverses techniques d'inventaire et de suivi sont, à l'heure actuelle au stade de l'évaluation (Crête et Dussault, 1986; Jolicoeur et Lemieux, 1984).

10. PROBLÉMATIQUE

10.1 L'image de l'ours

a) Les efforts de valorisation de l'ours noir auprès du public utilisateur et non-utilisateur ne sont pas assez marqués.

L'ours noir est un animal qui laisse peu de gens indifférents. Pour certains, il inspire de la crainte à cause de sa force redoutable et pour d'autres, un dédain inspiré à la fois par leur fréquentation des dépotoirs et aussi par les familiarités auxquelles ils peuvent se livrer pour obtenir de la nourriture. Son passé d'animal "mis à prime", donc considéré officiellement comme nuisible, entache toujours sa réputation. Même auprès des chasseurs, qui en sont pourtant les principaux utilisateurs, l'ours noir est souvent considéré comme un prix de consolation lorsque le gibier convoité n'a pu être abattu. Pourtant, les Américains voient en l'ours noir un gibier de choix et bon nombre d'entre eux n'hésitent pas à débourser une somme importante pour venir le chasser au Québec et ailleurs au Canada. La mise en valeur de cet animal est donc une affaire d'information mais aussi d'attitude des autorités gouvernementales face à la réglementation à imposer et aux efforts de recherche et de développement à consacrer à cette espèce. Au Québec, on a commencé à s'intéresser à l'ours noir dans le milieu des années soixante-dix. Cet intérêt s'est traduit par la formation d'un comité, le C.E.E.O.N., qui a mis en branle toute une série de réformes réglementaires. C'est aux travaux de ce comité qu'on doit l'attribution d'un statut supplémentaire, soit celui de gros gibier, à l'ours noir. Depuis, la mise en valeur de l'ours noir est restée dans une phase de transition avec son double-statut d'animal à fourrure et de gros gibier et sa double réglementation de chasse et de piégeage. Or la tendance nord-américaine, confirmée au Québec par l'évolution de la vente des permis, semble de plus en plus consacrer la vocation de l'ours noir à titre de gros gibier.

10.2 La biologie de l'ours

a) Nos connaissances de base sur les caractéristiques et la dynamique des populations d'ours sont pratiquement inexistantes pour le Québec.

Nous connaissons très peu nos populations d'ours au Québec. Quelques études ont été réalisées jusqu'à maintenant mais elles sont trop ponctuelles et trop limitées pour être vraiment satisfaisantes. Bien que certains aspects de la biologie de l'ours, comme les mesures morphométriques, les habitudes alimentaires, les déplacements et la parasitologie, puissent paraître, à première vue, secondaires, ils constituent, néanmoins, des outils précieux qui peuvent nous renseigner sur des points plus importants tels la qualité de l'habitat et la productivité. Il est encore plus déplorable de constater l'absence d'information sur les aspects primordiaux de la dynamique des populations d'ours au Québec comme la densité, la productivité, la structure de la population et les facteurs limitant. Ces connaissances sont essentielles pour évaluer l'offre de récolte et pour assurer la production d'un véritable plan de gestion de l'ours noir modelé à notre contexte québécois.

b) Le potentiel de nos différents habitats pour l'ours noir est inconnu

Actuellement, nous sommes incapables de définir ce qu'est un bon habitat pour l'ours au Québec et quelle population cet habitat pourrait supporter dans des conditions idéales. Nous sommes par conséquent, dans l'impossibilité d'évaluer les pertes d'habitat reliées aux nouvelles pratiques sylvicoles.

10.3 L'offre

a) L'état des populations d'ours au Québec est inconnu

La connaissance de l'offre est une des données biologiques les plus indispensables et les plus ardues à obtenir en gestion des populations animales. En effet, sans la connaissance du nombre total d'animaux vivant dans une zone ou une région donnée et sans une idée de la proportion de la population que l'on peut soustraire annuellement sur la base d'une récolte maximale soutenue, il devient difficile d'administrer rationnellement une ressource comme la faune. À l'heure actuelle, l'absence d'information sur les densités d'ours au Québec nous handicape sérieusement non seulement dans le suivi des populations mais aussi dans l'interprétation des statistiques de récolte, étape nécessaire pour la détermination du niveau d'exploitation et pour l'apport de correctifs. Il est d'autant plus urgent d'acquérir ces connaissances de base sur l'ours noir que notre réglementation actuelle peut être considérée comme permissive pour une espèce reconnue, de plus en plus, pour sa faible productivité.

b) L'offre pour les activités non-consommatrices n'est pas développée

L'ours n'intéresse pas seulement les chasseurs et les trappeurs. Celui-ci constitue un élément familier de nos forêts et nombreux sont les campeurs ou les randonneurs qui apprécient la vue ou la rencontre à distance avec l'ours. Le MLCP n'offre cependant aucune installation permettant aux gens de se familiariser avec le comportement de l'ours en toute sécurité et dans un décor naturel. L'aménagement de tels sites posent cependant quelques problèmes compte tenu du comportement familier de l'ours et de ses habitudes alimentaires opportunistes.

10.4 La demande pour l'ours

a) La clientèle pour l'ours noir est mal connue

Les enquêtes sur les saisons de chasse de 1981 (Statbec, 1984) et 1984 (IQOP, 1985) ont mis en lumière l'existence d'une clientèle de chasseurs d'ours variée. Il en est probablement de même du côté des trappeurs. Une meilleure connaissance de l'importance de ces groupes, de leur dynamisme et de leur motivation permettrait d'identifier les principales clientèles-cibles et d'orienter de façon prioritaire nos actions en fonction des besoins de celles-ci. De plus, on ignore ce que les chasseurs recherchent principalement en l'ours: la peau, la chair ou le trophée et comment ceux-ci utilisent l'ours une fois abattu. L'enquête maison auprès des trappeurs (Jolicoeur et al., 1986) a permis de son côté de cerner un peu mieux l'utilisation que font les trappeurs d'ours de leurs prises.

b) L'évolution de la demande de la part des différentes clientèles est difficile à suivre

Depuis la création d'un permis spécifique à l'ours noir en 1979, on connaît le nombre global de chasseurs intéressés à récolter un ours. Malheureusement, le permis ne nous permet pas de distinguer la demande pour chaque saison. Le suivi de la demande chez les deux clientèles est donc impossible à faire sauf par voie d'enquête postale. Du côté du piégeage, la situation est encore pire puisqu'il n'existe même pas de permis de piégeage pour l'ours noir.

10.5 L'utilisation

a) On connaît mal le nombre réel d'ours récoltés par année

Il se récolte approximativement 2 000 ours par année au Québec depuis 1979 par la chasse et le piégeage. Une enquête menée en 1980 révélait récemment un taux d'enregistrement autour de 48,0% pour la chasse (Statbec, 1984). Le taux d'enregistrement des ours piégés est de son côté inconnu car malgré la mise en place d'un système de sceaux qui certifie auprès des marchands de fourrures et des apprêteurs que l'animal a bien été enregistré, bon nombre de peaux passent entre les mains de taxidermistes amateurs ou professionnels qui n'ont aucun intérêt à exiger que la peau d'ours porte le sceau attestant l'enregistrement.

b) L'utilisation de l'ours et de ses différentes parties par les chasseurs et les trappeurs n'est pas parfaitement connue

On ignore totalement ce que les chasseurs recherchent principalement en l'ours: la peau, la chair ou le trophée. On ne sait pas non plus comment les chasseurs utilisent l'ours une fois abattu. L'enquête maison auprès des trappeurs (Jolicoeur et al., 1986) a permis de son côté de cerner un peu mieux l'utilisation que font les trappeurs de la peau des ours piégés. Le prix payé pour différentes parties de l'ours, telles les griffes et le fiel, posent, de plus en plus, un problème d'éthique. En effet, il est actuellement plus payant et plus facile pour un trappeur ou un chasseur de récupérer la vésicule biliaire et les griffes à la place de la peau. Le problème a été tel, à certains endroits des États-Unis, qu'une recommandation a été soumise à l'Association internationale des biologistes oeuvrant sur les ours (IBA) pour que les juridictions concernées par la gestion de l'ours interdisent le commerce extérieur de ces parties (IBA, 1983). L'ampleur du problème n'est pas connu au niveau du Québec.

c) L'utilisation de l'ours noir est peu développée dans les réserves fauniques

Seulement 1,7% de l'effort de chasse à l'ours est déployé dans les réserves fauniques où pourtant les populations d'ours sont très élevées. Cette situation reflète la vocation conservatrice qu'avait ces territoires en matière d'exploitation de la faune. On sait que l'ours noir pouvait être récolté seulement par les chasseurs sélectionnés pour la chasse contrôlée à l'orignal. En 1983, la vocation des réserves a été révisée et orientée vers l'utilisation de la faune à des fins récréatives. Le développement de la chasse à l'ours dans les réserves se conforme donc parfaitement à cet objectif. Or, actuellement, l'orientation que prend cette nouvelle activité n'est pas de nature à stimuler la demande. En effet, l'ours est un animal très discret et très difficile à chasser sauf si on l'attire à un point précis avec un appât. La chasse à la journée sans appât n'est donc pas la formule adéquate pour développer la demande pour cette chasse dans les réserves et pour hausser les récoltes d'ours. Par contre, en proposant une chasse contingentée avec appâts, le Ministère risque de faire une concurrence aux pourvoyeurs de chasse et de pêche.

10.6 Les outils de gestion

a) La double réglementation de chasse et de piégeage qui s'applique actuellement à l'ours noir occasionne du mécontentement auprès des deux principales clientèles de l'ours.

En vertu de son double-statut d'animal à fourrure et de gros gibier, l'ours noir possède une double réglementation de piégeage et de chasse. Le problème inhérent à cette double réglementation est que la réglementation de piégeage et de chasse est établie de façon indépendante et que leurs objectifs respectifs ne concordent pas nécessairement. Il s'ensuit quelques injustices dont les chasseurs et les trappeurs font les frais chacun à leur tour. À titre d'exemple, citons la non-concordance des dates de chasse et de piégeage, l'imposition aux chasseurs d'une limite de prise sans qu'il en soit de même vis-à-vis des trappeurs, l'établissement de conditions d'enregistrement différentes et la différence dans le prix du permis.

b) Plusieurs engins utilisés actuellement pour le piégeage de l'ours sont inadéquats et ne rencontrent pas les exigences du Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire

Le piège conventionnel à mâchoires a été condamné récemment par le comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire. À sa place, on a suggéré l'emploi exclusif de collet à pattes. Le "Aldrich" est le seul piège de ce type actuellement sur le marché. Notre expérience personnelle avec le piège "Aldrich" ne s'est pas avérée très concluante (Lemieux et Jolicoeur, 1984). Ce piège n'est pas tout-à-fait assez fort et son fonctionnement est plutôt capricieux. Beaucoup d'ours réussissent à déclencher le piège sans s'y prendre ou encore à briser le collet puis à s'échapper. Malgré des défauts de conception évidents, le piège "Aldrich" demeure un piège acceptable en autant que l'utilisateur connaisse ses faiblesses et sache les surmonter. Dernièrement, un modèle de collet à pattes de fabrication artisanale a été mis à l'essai et s'est avéré hautement supérieur au "Aldrich" (Lemieux et Jolicoeur, 1984). Le problème de ce piège est qu'il n'est pas commercialisé pour le moment. L'utilisation des collets à cou devraient aussi être restreinte

car ce type d'engin de capture favorise sans contredit le gaspillage de la peau d'ours par chauffage surtout durant la saison printanière. De plus ces collets constituent un danger permanent pour les espèces non visées.

c) Les méthodes de suivi de la population d'ours à partir des statistiques de récolte ne sont pas encore au point

L'interprétation du niveau d'exploitation à partir des statistiques de récolte (âge moyen, rapport des sexes, pourcentage de jeunes, etc.) n'est pas aussi avancée pour l'ours noir qu'elle ne l'est pour les cervidés. En l'absence de connaissances de base telles que la composition de la population sur pied, la vulnérabilité des catégories d'âge, la productivité des femelles, l'effort et la pression de chasse, il devient très difficile de développer des indicateurs qui nous permettraient de suivre à partir des récoltes l'évolution de la population sur pied de même que son degré d'exploitation.

d) Les techniques d'inventaire et de suivi des populations sur de grandes superficies sont pratiquement inexistantes

Les techniques pour déterminer les densités d'ours sont très laborieuses et ne peuvent s'appliquer sur de grandes superficies; on a donc par conséquent aucune méthode pour évaluer la densité de l'ours sur le territoire québécois et d'en assurer le suivi régulier.

e) L'information visant à prévenir et à régler les problèmes de déprédation par l'ours noir est insuffisante

Chaque année, l'ours noir cause des émotions dans le public en venant rôder à proximité des habitations ou des terrains de camping et en causant des dommages matériels aux chalets de villégiature, aux champs en culture, aux ruchers etc. L'information actuellement disponible pour prévenir et réduire les dégats causés par les ours répond plus ou moins aux attentes des gens (public et gestionnaire) aux prises avec ces problèmes. De plus, nous n'avons aucun moyen de suivre, d'année en année, l'importance des ennuis occasionnés par les ours et l'efficacité des méthodes préventives ou curatives utilisées pour les contrer autant dans les territoires organisés qu'à l'extérieur de ceux-ci.

f) L'impact de l'utilisation des chiens courants pour chasser l'ours au printemps est inconnu

En raison du profil agro-forestier de l'Estrie, les populations d'ours noirs qui y résident ont plus de chance, au départ, d'y être traquées qu'ailleurs. La superficie limitée des boisées, leur accessibilité et leur encadrement par des champs sont les principaux facteurs qui y concourent. L'utilisation des chiens ne peut qu'augmenter l'efficacité des chasseurs dans ces conditions. Nous n'avons, pour l'instant, aucun indice nous permettant d'évaluer le degré d'exploitation de l'ours noir dans l'Estrie et le tort pouvant être causé, par l'utilisation des chiens, sur la faune en période de mise-bas.

11. ALTERNATIVES DE SOLUTIONS

Le tableau 4 propose des alternatives de solutions aux problèmes énumérés au niveau de la problématique. Pour chaque problème soulevé, nous suggérons deux options, parfois trois. Dans tous les cas, la solution 1 constitue une approche plus conservatrice ou moins coûteuse que celle que nous proposons au niveau de la solution 2.

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes.

Problèmes	Alternatives de solutions
1° L'image de l'ours noir	
a) Les efforts de valorisation de l'ours noir auprès du public utilisateur et non-utilisateur ne sont pas assez marqués.	**Solution 1** - Considérer que la valorisation d'un animal se fait seule au fur et à mesure que la demande se développe.
2° La biologie de l'ours	
a) Nos connaissances de base sur les caractéristiques et la dynamique des populations d'ours sont pratiquement inexistantes.	**Solution 1** - Minimiser l'acquisition de nos connaissances en dynamique de population - Opter pour une gestion conservatrice de l'ours **Solution 2** - Poursuivre des études afin d'évaluer le potentiel reproducteur, les facteurs de mortalité et autres aspects de la dynamique de population

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
2° La biologie de l'ours (suite)	
b) Le potentiel de nos différents habitats pour l'ours noir est inconnu.	**Solution 1** - Considérer ce problème comme mineur au niveau de la gestion de l'ours **Solution 2** - Évaluer la densité de l'ours noir dans différents types habitats - Porter une attention spéciale aux parterres de coupe soumis aux nouvelles pratiques sylvicoles.
3° L'offre	
a) L'état des populations d'ours au Québec est inconnu	**Solution 1** - Extrapoler au Québec les densités trouvées ailleurs dans des habitats relativement semblables **Solution 2** - Évaluer la densité de l'ours sur des territoires subissant des pressions d'exploitation différentes

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
3° L'offre (suite)	
b) L'offre pour les activités non-consommatrices n'est pas développée	**Solution 1** - Maintenir le statu quo en considérant que cette activité est marginale au Québec. **Solution 2** - Développer, là où c'est possible, des activités non-consommatrices reliées à l'ours noir
4° La demande	
a) La clientèle pour l'ours noir est mal connue	**Solution 1** - Considérer la clientèle de l'ours noir de façon globale sans chercher à distinguer les nuances **Solution 2** - Évaluer par voie d'enquête le profil des différents utilisateurs de l'ours noir et de leurs habitudes

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
4° La demande (suite)	
b) L'évolution de la demande de la part des différentes clientèles est difficile à suivre	**Solution 1** - Continuer à suivre l'évolution de la vente des permis de façon globale en prétendant que les différentes clientèles ne modifieront pas leurs habitudes **Solution 2** - Mettre en place un système de suivi des différentes clientèles-cibles
5° L'utilisation	
a) On connaît mal le nombre réel d'ours récoltés	**Solution 1** - Chercher à établir un facteur de correction permettant de mieux estimer la récolte réelle **Solution 2** - Établir les causes du faible enregistrement et mettre en oeuvre tous les moyens pour améliorer l'enregistrement

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
5° L'utilisation (suite)	
b) L'utilisation de l'ours et de ses différentes parties par les chasseurs et les trappeurs n'est pas parfaitement connue	**Solution 1** - Maintenir le statu quo en considérant que l'utilisation de l'ours est acceptable et que le commerce de ses différentes parties ne met pas en danger les populations d'ours. **Solution 2** - Évaluer, lors de l'enquête sur les utilisateurs de l'ours, comment ceux-ci disposent des différentes parties de l'ours avant d'encourager le commerce de celles-ci **Solution 3** - Encourager de différentes façons la récupération de toutes les parties de l'ours qui peuvent être mises en marché

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
5° L'utilisation (suite)	
c) L'utilisation de l'ours noir est peu développée dans les réserves fauniques (suite)	**Solution 1** - Maintenir le statu quo en considérant que l'offre actuelle est suffisante **Solution 2** - Développer l'utilisation de l'ours dans les réserves et en faire un lieu d'acquisition de connaissances et d'expérimentation aux fins de développement d'indicateurs
6° Les outils de gestion	
a) La double réglementation de chasse et de piégeage qui s'applique actuellement à l'ours noir occasionne du mécontentement auprès des deux principales clientèles de l'ours	**Solution 1** - Abolir le statut d'animal à fourrure et toute forme de piégeage de l'ours.

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
6° Les outils de gestion (suite)	
	Solution 2 - Maintenir le double-statut actuel et tenter d'harmoniser le mieux possible la réglementation de chasse et de piégeage en attendant les résultats d'une vaste consultation auprès des principaux utilisateurs qui porterait à la fois sur le statut et la réglementation.
	Solution 3 - Abolir le statut d'animal à fourrure et permettre l'utilisation de certains pièges en tant qu'engins de chasse.
b) Plusieurs engins utilisés actuellement pour le piégeage de l'ours sont inadéquats et ne rencontrent pas les exigences du Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire	**Solution 1** - Interdire les pièges considérés comme non-humanitaires et faire la promotion du piège "Aldrich" en mettant les trappeurs en garde contre les faiblesses de ce piège

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
6º Les outils de gestion (suite)	
	Solution 2 - Même chose que ce qui est proposé comme solution 1 - Faire la promotion du piège "Lemieux" modèle amélioré du piège "Aldrich"
c) Les méthodes de suivi de la population d'ours à partir des statistiques de récolte ne sont pas encore au point	**Solution 1** - Considérer la récolte globale, corrigée pour tenir compte du non-enregistrement, comme indicateur suffisant pour suivre les populations d'ours noirs
	Solution 2 - Développer des indicateurs de population sensibles aux différents niveaux d'exploitation

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
6º Les outils de gestion (suite)	
d) Les techniques d'inventaire et de suivi des populations sur de grandes superficies sont pratiquement inexistantes	**Solution 1** - Tenter de développer des indices de densité à partir d'interview de chasseurs ou de trappeurs **Solution 2** - Rechercher ou mettre au point des techniques d'inventaire applicables sur de grandes superficies - Corréler les densités obtenues avec des indicateurs de densité peu coûteux à obtenir sur le terrain
e) L'information visant à prévenir et à régler les problèmes de déprédation par l'ours noir est insuffisante	**Solution 1** - Informer les personnes aux prises avec des problèmes de déprédation en se référant au "Guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs" (1985) et à l'article 67 de la loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune.

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
6° Les outils de gestion (suite)	
	Solution 2 - Poursuivre la mise en application des recommandations du CEEON. - Rechercher de nouveaux moyens de prévention des problèmes de déprédation. - Intensifier la diffusion de l'information préventive et des moyens pour lutter contre les problèmes de déprédation. - Mettre en place un système de suivi des plaintes reçues et de l'efficacité des moyens d'intervention utilisés.
f) L'impact de l'utilisation des chiens courants pour chasser l'ours au printemps est inconnu	**Solution 1** - Attendre d'avoir des indices de surexploitation évidents avant de réglementer davantage de moyen de chasse

Tableau 4. Énumération des problèmes liés à la gestion de l'ours noir du Québec et proposition de solutions à ces problèmes (suite)

Problèmes	Alternatives de solutions
6° Les outils de gestion (suite)	
	Solution 2
	- Constituer un dossier approfondi sur la chasse à l'ours avec chiens courants - Tenter d'établir le degré d'exploitation de la population d'ours de l'Estrie et réglementer en conséquence

12. ORIENTATIONS

Étant donné que l'ours noir a été reconnu comme une espèce ayant été, dans le passé, négligée par le Ministère sur le plan de la recherche (Caron et al., 1982) et que les connaissances sur cette espèce sont pratiquement nulles au Québec, il serait justifié de déployer, sans plus tarder, les moyens les plus directs pour résoudre les problèmes identifiés dans ce document. Par conséquent, toutes les solutions 2 devraient être mises de l'avant. L'adoption des solutions 2 ne rend pas les solutions 1 (et parfois 3) inacceptables, pour autant; au contraire, celles-ci pourront toujours servir de solutions de rechange advenant un empêchement majeur au niveau de la réalisation de solutions 2. Les différentes actions retenues au niveau des solutions 2 ont été priorisées, dans un premier temps, en fonction de leur appartenance aux trois grands groupes de priorité suivants:

Groupe hautement prioritaire

- Amélioration de nos connaissances ou des données de base pour la gestion de l'espèce (récolte, effort et clientèle).

Groupe très prioritaire

- Suivi des populations et de l'exploitation (amélioration au développement des techniques et des indicateurs de récolte).

Groupe moyennement prioritaire

- Travaux de recherche et de développement sur des aspects complémentaires de la gestion de l'ours noir (biologie de l'ours noir et dynamique des populations).

Dans un deuxième temps, toutes les actions appartenant à un même groupe ont été hiérarchisées entre elles de façon subjective. Cette hiérarchisation se veut moins un calendrier rigide pour le déroulement des actions de gestion ou de recherche qu'un guide qui permettra d'apporter, dans un laps de temps

minimal, les réponses aux problèmes de gestion les plus cruciaux. Il est entendu aussi que cette priorisation bénéficierait d'une certaine souplesse au cas où une opportunité nous permettrait de réaliser, de façon avantageuse, une priorité 3 avant que toutes les priorités 2 ne soient accomplies ou en voie de l'être.

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
1. a) Les efforts de valorisation de l'ours noir auprès du public utilisateur et non-utilisateur ne sont pas assez marqués.			
- Présenter, par le biais de différents véhicules d'information, une image valorisante de l'ours.		X	
2. a) Nos connaissances de base sur les caractéristiques et la dynamique des populations d'ours sont pratiquement inexistantes			
- Poursuivre des études afin d'évaluer le potentiel reproducteur, les facteurs de mortalité et autres aspects de la dynamique de population			X

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
b) Le potentiel de nos différents habitats pour l'ours noir est inconnu			
- Évaluer la densité de l'ours noir dans différents types habitats			X
- Porter une attention spéciale aux parterres de coupe soumis aux nouvelles pratiques sylvicoles			X
3. a) L'état des populations d'ours au Québec est inconnu			
- Évaluer la densité de l'ours sur des territoires subissant des pressions d'exploitation différentes	X		
b) L'offre pour les activités non-consommatrices n'est pas développée			
- Développer, là où c'est possible, des activités non-consommatrices reliées à l'ours noir			X

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible) (suite)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
4. a) La clientèle pour l'ours noir est mal connue			
- Évaluer par voie d'enquête le profil des différents utilisateurs de l'ours noir et de leurs habitudes	X		
b) L'évolution de la demande de la part des différentes clientèles est difficile à suivre			
- Mettre en place un système de suivi des différentes clientèles-cibles		X	
5. a) On connaît mal le nombre réel d'ours récoltés			
- Établir les causes du faible enregistrement et mettre en oeuvre tous les moyens pour améliorer l'enregistrement	X		

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible) (suite)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
b) L'utilisation de l'ours et de ses différentes parties par les chasseurs et les trappeurs n'est pas parfaitement connue			
- Évaluer, lors de l'enquête sur les utilisateurs de l'ours, comment ceux-ci disposent des différentes parties de l'ours avant d'encourager le commerce de celles-ci			X
c) L'utilisation de l'ours noir est peu développée dans les réserves fauniques			
- Développer l'utilisation de l'ours dans les réserves et en faire un lieu d'acquisition de connaissances et d'expérimentation aux fins de développement d'indicateurs		X	

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible) (suite)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
6. a) La double réglementation de chasse et de piégeage qui s'applique actuellement à l'ours noir occasionne du mécontentement auprès des deux principales clientèles de l'ours.			
- Maintenir le double statut actuel et tenter d'harmoniser le mieux possible la réglementation de chasse et de piégeage en attendant les résultats d'une vaste consultation auprès des principaux utilisateurs qui porterait à la fois sur le statut et la réglementation.	X		
b) Plusieurs engins utilisés actuellement pour le piégeage de l'ours sont inadéquats et ne rencontrent pas les exigences du Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire			
- Interdire les pièges considérés comme non-humanitaires et faire la promotion du piège "Aldrich" en mettant les trappeurs en garde contre les faiblesses de ce piège	X		

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible) (suite)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
- Faire la promotion du piège "Le-mieux" modèle amélioré du piège "Aldrich"			X
c) Les méthodes de suivi de la population d'ours à partir des statistiques de récolte ne sont pas encore au point			
- Développer des indicateurs de population sensibles aux différents niveaux d'exploitation	X		
d) Les techniques d'inventaire et de suivi des populations sur de grandes superficies sont pratiquement inexistantes			
- Rechercher ou mettre au point des techniques d'inventaire applicables sur de grandes superficies		X	
- Correller les densités obtenues avec des indicateurs de densité peu coûteux à obtenir sur le terrain		X	

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible) (suite)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
e) L'information visant à prévenir et à régler les problèmes de déprédation par l'ours noir est insuffisante			
- Rechercher de nouveaux moyens de prévention des problèmes de déprédation			X
- Intensifier la diffusion de l'information préventive et des moyens pour lutter contre les problèmes de déprédation.		X	
- Mettre en place un système de suivi des plaintes reçues et de l'efficacité des moyens d'intervention utilisés.			X
f) L'impact de l'utilisation des chiens courants pour chasser l'ours au printemps est inconnu			
- Constituer un dossier approfondi sur la chasse à l'ours avec chiens courants			X

Tableau 5. Liste des solutions retenues aux différents problèmes énumérés à la section 10 accompagnés de leur code de priorité. (Les priorités 1 regroupent les actions à réaliser le plus rapidement possible) (suite)

Énoncé du problème Solutions retenues	Code de priorité		
	1	2	3
- Tenter d'établir le degré d'exploitation de la population d'ours de l'Estrie et réglementer en conséquence		X	

13. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALT, G. L., G. J. Matula Jr., F. W. Alt et J. S. Lindzey. 1980. Dynamics of home range and movements of adult black bears in Northeastern, Pensylvania. Pages 131 - 136 in C. J. Martinka et K. L. Mc Arthur, eds. Bears - Their biology and management, U.S. Gov. Print. off, Washington, D.C.

ALT, G. L. 1980. Hunting vulnerability of bears. Penn. Game News, 51, (7): 7 - 10.

ALT, G. L. 1983. Timing of parturition of blach bears (Ursus americanus) in Northeastern Pensylvania. J. Mann. 64 (2): 305 - 307.

AMSTRUP, S. C. et J. Beecham. 1976. Activity patterns of radio-collared bears in Idaho. J. Wildl. Manage. 40: 340-348.

BANFIELD, A. W. F. 1975. Les mammifères du Canada. Les presses de l'université Laval. 406 pp.

BANVILLE, D. 1981. Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980. Québec. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gen. faune, rapp. spec. no 15, 54 pp.

BUNNEL, F. L. et D. E. N. Tait. 1981. Population dynamics of bears - implications. Pages 75-98. in Dynamics of large mammal populations C.W. Fowler (ed.) John Wiley & sons inc.

CARON, F. 1978. Déprédation par l'ours noir hors des parcs et réserves. Appendice A. Compte rendu de la réunion du CEEON tenue à Montréal les 21, 22 et 23 mars, 1978.

CARON, F., D. Banville, J.M. Brassard et J. Talbot. 1982. Rapport préliminaire du comité "ad hoc" chargé de préparer une grille de fonctionnement pour la programmation de la recherche. Québ. Minist. Loisir, Chasse et Pêche. Dir. gén. faune. Rapp. dactyl. 17 pp.

C.E.E.O.N. 1982. Aménagement et exploitation de l'ours noir au Québec. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. aménag. expl. faune, 40 pp.

C.F.P.P.H. 1983. Résumé du rapport du comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire. 169 pp.

CORDOZA, J. E. 1976. The black bear in Massachussets. Mass. Div. Fisheries & Wildlife, Res. bull. no 18. 713 pp.

CRETE, M. et H. Jolicoeur. 1983. Réduction de l'abondance du loup et de l'ours noir pour accroître la densité de l'orignal. Projet de recherche. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche. Dir. faune terr. 8 pp.

CRÊTE, M. et C. DUSSAULT. 1986. Comparaison d'interviews de chasseurs et d'une enquête postale pour estimer les indices d'abondance du loup et de l'ours noir. Québ. Min. Loisir, Chasse et Pêche, Dir. faune terr. 8 pp.

C.R.R.A. 1978. Comité de recherche sur la récolte autochtone de la Baie-James et du nord québécois. Rapport interim pour la phase II, année 1. Recherche pour établir les niveaux actuels de la récolte par les autochtones du nord québécois. Première partie. Les récoltes par les Cris de la Baie James. Montréal. 456 pp.

D.F.T. 1985. Guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs. Québ. Min. Loisir, Chasse et Pêche. Dir. faune terrestre.

D.G.F. 1982a. Le piégeage des animaux à fourrure au Québec. Répertoire des données et état de la situation. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gen. faune, rapp. dactyl. 32 pp.

D.G.F. 1982b. L'utilisation de chiens de chasse au Québec. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gen. faune. 67 pp.

D.G.F. 1983. Activités de chasse, de pêche et de piégeage exercées par les Attikameks et les Montagnais. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gen. faune. Rapp. dactyl. 22 pp.

ERICKSON, A. W. et J. Nellor. 1964. Breeding biology of the black bear. Pages 4-45. in The black bear in Michigan. Mich. Agric. Exp. Stn. Res. bull. 4.

FRASER, D., J.F. GARDNER, G.B. KOLENSKY et S. STRATHEARN. 1982. Estimation of harvest rate of black bears from age and sex data. Wildl. Soc. Bull. 10(1): 53-57.

FRECHETTE, J.-Ls. et M. Panisset. 1973. Contribution à l'étude de l'épizootiologie de la trichinose au Québec. Can. J. Public Health, 64: 443-444.

FRANZMAN, A. W. et R. O. Peterson. 1978. Moose calf mortality assessment. Proc. N. Am. Moose conf. Workshop 14: 247-269.

I.B.A. 1983. A resolution proposal for adoption by IBA. Newsletter 83 (4); p. 2.

IQOP, 1984. Étude auprès des trappeurs du Québec (saison 1982-83). Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gen. faune. 106 pp.

IQOP, 1985. Étude de la chasse récréative au gros gibier en 1984 par les résidents du Québec. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. faune terr. sous presse.

JOLICOEUR, H. et R. LEMIEUX. 1984. Evaluation de la densité de l'ours noir à la réserve de Papineau-Labelle au moyen d'un traceur radioactif. Québ. Min. Loisir, Chasse et Pêche, Dir. faune terr.

JOLICOEUR, H., N. Traversy et R. Mc Nicoll. 1986. Résultats d'une enquête maison auprès des trappeurs d'ours. 1980-1981. Québ. Min. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. faune terr.

JONKEL, C. J. et F. L. Miller. 1970. Recent records of black bears (Ursus Americanas) on the barren ground of Canada. J. Mann. 51 (4): 826-828.

JONKEL, C. J. et I. Mct. Cowan. 1971. The black bear in the Spruce - Fir Forest. Wildl. Monogr no 27. 57 pp.

JONKEL, C. J. 1978. Black, brown (Grizzly), and polar bears. Pages 227-248. in Schmidt, J. L. et D. L. Gilbert (eds). Big Game of North America. Stackpole Books, Harrisburg, P.A. 494 pp.

JUNIPER, I. 1978. Morphology, diet, and parasitism in Quebec black bears. Can. Field - Nat. 92 (2): 186-189.

KOHN, B. E. 1982. Status and management of black bears in Wisconsin. Depart. of Nat. Res. Tech. bull. no 129. 33 pp.

LACASSE, M. et J. Pelletier, 1979. Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978. Québ. Min. Loisir, Chasse et Pêche. Dir. rech. socio-économique. 73 pp.

LACASSE, M., J.-L. Ducharme et J. Pelletier. 1982. Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gén. faune. 321 pp.

LACHAPELLE, A. 1981. Régime alimentaire et abondance de l'ours noir dans le sud-ouest du Québec. Rapport d'étape. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Serv. amenag. expl. faune, Dir, régional de l'Abitibi-Témiscamingue. 22 pp.

LE COUNT, A. L. 1980. Some aspects of black bear ecology in the Arizona chaparral. Pages 175-180. in C. J. Martinka et R. L. Mc Arthur, eds. Bears - Their biology and management. Bear biol. Assoc. Conf. ser. 3.

LE COUNT, A. L. 1982. Characteristics of a Central Arizona black bear population. J. Wildl. Manage. 46 (4): 861-868.

LE COUNT, A. L. 1983. Evidence of wild black bears breeding while raising cubs. J. Wildl. Manage. 47 (1): 264-268.

LEMIEUX, R. 1983. Impact de la réduction des prédateurs sur la dynamique des populations d'orignaux. Rapport d'étape. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. faune terr. rapp. dactyl. 22 pp.

LEMIEUX, R. et H. Jolicoeur. 1984. Comparaison de l'efficacité de trois pièges utilisés pour la capture de l'ours noir et mise au point d'une technique de piégeage de l'ours noir. Québ. Minist. Loisir, Chasse et Pêche, Dir. faune terr. 30 p.

LEMYRE, R. 1977. Rapport d'étude faite auprès des responsables des parcs et réserves du Québec sur les problèmes causés par l'ours noir. Québ. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, C.E.E.O.N. Rapp. dactyl. 14 pp.

LESSARD, M. 1982. Estimation du taux de récolte de l'ours noir. Départ. chimie - biologie, Univ. du Québec à Trois-Rivières, rapp. dactyl. 20 pp.

MAC LENTZ, W. et R. L. Marchinton. 1983. Thermodynamic analysis of north-eastern Georgia black bear dens. J. Wildl. Manage. 4 (2): 545-550.

MESSIER, F. 1981. Wolf predation on moose. A study of one prey - one predator system. Annual report 1980-1981. Univ. British Columbia, non publié.

N. H. R. 1976. James Bay and Northern Québec Native Harvesting Research commitee. Research to establish present levels of harvesting by native peoples of northern Quebec. Part. I. A report on the harvest by the James Bay Cree. Montreal. 2 vols.

PALOHEIMO, J.E. et D. FRASER. 1981. Estimation of harvest rate and vulnerability from age and sex data. J. Wildl. Manage. 45(4): 948-958.

PELLETIER, J. et G. Therrien. 1977. La chasse sportive au Québec en 1973-74 et en 1976-77. Québ. Min. Tour., Chasse et Pêche, Serv. Rech. Socio-économique, 110 pp.

POELKER, R. J. et H. D. Hartwell. 1973. Black bear of Washington. Washington State Game Depart. Biol. bull. no 14. 180 pp.

RAUSCH, R. L. 1961. Notes on the black bear. Ursus americana Pallas, in Alaska, with particular reference to dentition and growth. Zeits. Saugetierk. Bd. 26, H. 2: 65-128.

REYNOLDS, D. G. et J. Beecham. 1980. Home range activities and reproduction of black bears in west central Idaho. Pages 403-409. in C. J. Martinka et K. L. Mc Arthur (eds). Bears - their biology and management. U.S. Gov. Print. Off., Washington, D. C.

RIEFFENBERGER, J.C. R.J. Anderson, W. S. Brown, K. B. Knight et J. I. Cromer. 1981. West Virginia Black Bear. West Virginia Depart. Nat. Res., Wildl. Res. Div. Bull. no 9.

ROGERS, L.L. 1977. Social relationships, movements, and population dynamics of Black Bears in Northeastern Minnesota. Ph. D. thesis, Univ. Minnesota, Mineapolis. 194 pp.

ROUSSEAU, J. 1966. Les animaux du Canada en 1664. La faune indigène. Québ. Minist. Tour. Chasse & Pêche. Serv. Faune, Bull. no. 8. 36 pp.

RUSTON, R. 1982. Forever red of tooth and claw. Harrowsmith 45: 26-33, 104-105.

SETON, E.T. 1929. Lives of game animals. Doubleday, Doran, Co., New-York, 2 (1): 117-194.

SPENCER, H.E. 1966. The black bear and its status in Maine. Maine Dept. Inl. Fish Game Bull. 4: 1-55.

S.P.P. 1986. Les parcs québécois: politique de gestion des ressources naturelles. Québ. Min. Loisir, chasse et Pêche. Dir. parcs et du plein air. Serv. politiques et programmes. 165 pp.

STATBEC, 1984. La chasse récréative au Québec en 1981. 170 pp.

VALLEE, J. 1977. L'ours noir au Québec. Qué. Minist. Loisir, Chasse & Pêche, Dir. gen. faune. D.G.F. 17. 12 pp.

WILLEY, C.H. 1978. The Vermont black bear. Vermont Fish & Game. Depart. 73 pp.

WILTON, M.L. 1983. Black bear predation on young cervids. A summary. Proc. N. Am. Moose conf. Workshop 19.

YOUNG, B.F. et R.L. Ruff. 1982. Population dynamics and movements of black bear in east central Alberta. J. Wildl. Manage. 46 (4): 845-860.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction de la gestion des espèces et des habitats

SP 1536-07-88